

# PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

## CONSEIL GÉNÉRAL

QUATORZIEME SÉANCE

**Lundi 26 septembre 2005, à 19h 30  
à l'Hôtel de Ville**

---

Présidence de M. Jean-Charles Authier (lib), président

Y compris le président, 36 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (PopVertsSol), Olivier Arni (soc), Steven Bill (udc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Christian Boss (rad), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jocelyn Fragnière (PopVertsSol), Laurence Gauchat (soc), Maria Angela Guyot (udc), Eliane Henry Mezil (PopVertsSol), Blaise Horisberger (PopVertsSol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (PopVertsSol), François Konrad (PopVertsSol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Christian Piguet (PopVertsSol), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Richard Tiepo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Absences excusées : Mmes et MM. Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Jean-Pierre Baer (soc), Blaise Péquignot (rad) et Nathalie Steullet Wintgens (soc).

Le Conseil communal était représenté par M. Antoine Grandjean (lib), président, Daniel Perdrizat (PopVertsSol), vice-président, Mmes Françoise Jeanneret, (soc), Valérie Garbani (soc), et M. Pascal Sandoz (rad), conseillers communaux.

## AVANT PROPOS

Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du trentième anniversaire entre les Villes de Besançon et de Neuchâtel, **le président** souhaite une très cordiale bienvenue à la délégation bisontine, conduite par son maire, **M. Jean-Louis Fousseret**, également président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon. M. Jean-Louis Fousseret s'exprimera en début de séance et aura ainsi l'occasion de présenter plus en détails sa ville et ses spécificités.

## PROCÈS-VERBAUX

Disponibles sur le site internet de la Ville les procès-verbaux sont considérés comme adoptés, sous réserve des amendements transmis directement au chancelier.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2005 est adopté.

## LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Jean-Charles Authier**, mentionne les éléments suivants :

Envoi de la première projection annuelle des comptes 2005.

Copie de la lettre de Mme Catherine Zbinden-Scherer à l'adresse de la police de la Ville, concernant le parcage aux alentours de son domicile à la rue des Petits-Chênes.

Dépôt d'une question écrite, par le groupe PopVertsSol, relative à l'avenir de l'Hôtel Palaffite. **Le président** précise que cette question a été transmise au Conseil communal, pour y apporter une réponse dans le délai réglementaire

Envoi de la réponse écrite du Conseil communal à l'interpellation no 04-604 du groupe PopVertsSol, intitulée « politique de la petite enfance : qu'en est-il ? ».

Le contenu de cette réponse se trouve sous la rubrique « rapports et autres objets » ci-contre

**Le président, M. Jean-Charles Authier**, demande aux interpellateurs si cette réponse du Conseil communal les satisfait. **M. Blaise Horisberger PopVertsSol** répond : « Monsieur le Président, nous ne sommes pas satisfaits ».

**Le président** précise dès lors que cet objet restera inscrit à l'ordre du jour jusqu'à l'ouverture de la discussion à ce sujet.

## ORDRE DU JOUR

### Nomination

#### 05-112

**Nomination** d'un membre au sein du Comité scolaire de l'ESRN, en remplacement de Mme Amelie Blohm Gueissaz (lib), démissionnaire.

### Rapports du Conseil communal

#### 05-015

**Rapport du Conseil communal** concernant une demande de crédit pour l'aménagement du secteur Quai Louis-Perrier/Bains des Dames.

#### 05-018

**Rapport du Conseil communal** concernant une demande de crédit pour l'adaptation et le renouvellement de radars.

#### 05-017

**Rapport du Conseil communal** concernant la reprise de l'exploitation et des actifs de la crèche de « La Barbouille ».

### Autres objets

#### 04-302

**Motion** du groupe PopVertsSol, par **M. Blaise Horisberger et consorts**, relative à la prévention du tabagisme dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics de la Ville de Neuchâtel.

#### 04-303

**Motion du groupe socialiste, par M. Olivier Arni et consorts**, relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne.

**04-502**

**Postulat du groupe PopVertsSol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts**, relatif à la valorisation des déchets.

**04-503**

**Postulat du groupe PopVertsSol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts**, relatif à la généralisation des zones bleues.

**04-604**

**Interpellation du groupe PopVertsSol, par M. Nicolas de Pury**, intitulée « Politique de la petite enfance : qu'en est-il ? »

**04-504**

**Postulat du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux**, relatif à une étude sur l'offre en services postaux.

**04-605**

**Interpellation du groupe radical, par M. Blaise Péquignot et consorts**, concernant la fermeture de bureaux de poste en ville de Neuchâtel.

**05-301**

**Motion du groupe PopVertsSol, par M. Nicolas de Pury et consorts**, intitulé « améliorer l'utilisation et la gestion des piscines du Nid-du-Crô ».

**05-601**

**Interpellation de Mme Doris Angst et consorts**, relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS »

**05-501**

**Postulat du groupe radical, par MM. Blaise Péquignot et consorts**, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier »

**05-401**

**Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts**, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives

**05-502**

**Postulat** du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : *"Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés"*.

**05-402**

**Proposition** de M. Pierre Aubert et consorts, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

**05-604**

**Interpellation** du groupe PopVertsSol, par Mme Doris Angst et M. Jocelyn Fragnière, intitulée « Communication du Conseil communal avec l'Association de Quartier Louis Favre – Le Tertre concernant la démolition et la reconstruction des immeubles 22-24-26, rue du Tertre ».

**05-604**

**Interpellation** (dont l'urgence est demandée) du groupe PopVertsSol, intitulée "Communication du Conseil communal avec l'Association de Quartier Louis Favre – Le Tertre concernant la démolition et la reconstruction des immeubles 22-24-26, rue du Tertre"

Neuchâtel, le 6 septembre 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

# Introduction

## Commémoration du 30ème anniversaire du Jumelage Neuchâtel-Besançon

**M. Antoine Grandjean**, Président du Conseil communal, déclare :

- C'est avec beaucoup de plaisir que je salue ce soir la présence parmi nous d'une délégation de la Ville de Besançon, emmenée par son maire, M. Jean-Louis Fousseret, délégation nombreuse et qui se compose de Mme Françoise Fellmann, première adjointe, M. Vincent Fuster, maire-adjoint, M. Jacques Mariot, maire-adjoint, M. Denis Baud, maire-adjoint, ainsi que M. Jean-Paul Vogel, directeur général du CAGTB, M. Anthony Jeanbourquin, directeur général de TEMIS, Mme Geneviève Randot-Socié, directrice des relations extérieures et Mme Maud Sachot, responsable de communication.

Je dois dire qu'il n'est pas commun que votre Conseil invite des personnalités à s'exprimer devant lui, à l'occasion d'une séance ordinaire. D'ailleurs, je pense que la plupart d'entre-vous n'ont jamais vécu pareille circonstance. Et pour cause, puisque nous n'avons retrouvé aucun précédent de mémoire d'administration tout au moins et, Dieu sait si elle est bonne. Nous vivons donc ce soir une séance ordinaire, mais extraordinaire, voire historique. L'originalité de la séance de ce soir est à la hauteur de l'événement que nous commémorons. Le 30ème anniversaire de notre jumelage avec Besançon, c'est vrai, n'a pas été fêté avec faste. Nous l'avons célébré entre amis, mais solennellement avec des traces que nous espérons indélébiles. Des traces physiquement indélébiles puisque nous avons baptisé un rond-point, à l'entrée de Besançon du nom de Neuchâtel, mais des traces qui seront surtout indélébiles dans nos cœurs et ceci grâce à des rencontres qui ont été particulièrement chaleureuses, à l'occasion de notre venue à Besançon, mais également lors du récent week-end de la Fête des vendanges.

Durant cette année, les échanges ont donc été particulièrement intenses et ils nous ont permis de nous rapprocher encore un peu plus les uns des autres. D'ailleurs, je crois qu'encore quelque mois à ce rythme et nous aurons l'impression d'appartenir au Grand Besançon, tant les occasions de nous rencontrer ont été nombreuses. Et c'est bien ainsi car

il est vrai que, d'abord, Besançon a été le lieu de naissance ou le creuset de l'inspiration de nombreuses grandes figures de la littérature française. Victor Hugo y est né, mais il y en a eu d'autres qui sont passés par Besançon, Stendhal, Balzac, Colette et j'en oublie certainement encore. Besançon nous offre donc, lors de chaque rencontre, l'opportunité d'un voyage au cœur des racines de notre culture et je vous assure que cela nous fait le plus grand bien.

Mais s'il est un domaine où nos chemins se sont quelque peu séparés, c'est bien le domaine institutionnel. L'histoire contrastée de la construction de nos deux nations a imprégné nos institutions respectives. Si la Suisse s'est construite par le bas, et dans un respect très strict, j'allais dire protestant, de la répartition des responsabilités des différentes institutions, si la règle de la séparation des pouvoirs a aussi été respectée très précisément et que nous avons dû mettre en place des institutions multiples et complexes pour faire face à la complexité de notre société. La France, de son côté, grande nation, centralisée, s'est plus soucieuse de l'efficacité de son pouvoir politique, de son rayonnement également, ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêchée de vivre, depuis quelques années, une révolution culturelle, à savoir la décentralisation.

Nous sommes ici convaincu, tous je l'espère, de la nécessité d'une politique proche du citoyen et nous sommes donc convaincu de l'importance du rôle des villes et des agglomérations. Nous espérons que la Suisse deviendra assez mature, politiquement, pour suivre les traces de nos amis français et pour mettre enfin sur pied une véritable politique d'agglomération. Lors de notre visite, au mois de mai, à Besançon, nous avons eu le privilège de suivre partiellement une séance du Conseil municipal de cette ville. Nous avons donc été un spectateur attentif. Je dois dire que nous avons été surpris au moins par deux caractéristiques de vos débats. La première, c'est le doux mélange que vous avez entre membres de l'Exécutif et du Législatif, ce qui m'a rappelé que si quelques grandes figures viennent ou ont passé par Besançon, probablement que Montesquieu n'était pas bisontin. Pour nous, c'est très perturbant de voir ce mélange des genres. La deuxième caractéristique, c'est l'omnipotence du Maire, son pouvoir absolu. C'est un vrai régal, je dirais même un rêve pour un président du Conseil communal de Neuchâtel...

Il n'en demeure pas moins que, pendant cette séance, nous avons vu que l'opposition tentait, parfois, de se faire entendre. Cela a été difficile, mais enfin, ils ont tenté. On a aussi vu que la discipline n'était pas toujours au rendez-vous. C'est la raison pour laquelle nous nous

permettons ce soir, et en toute amitié, Monsieur le Maire, de vous faire un modeste cadeau institutionnel qui devrait participer à la consolidation, si besoin était, de votre autorité et de celle de vos successeurs.

M. **Antoine Grandjean** remet un cadeau, une cloche aux armes des villes jumelées à M. **Jean-Louis Fousseret** sous les applaudissements de l'assemblée. Il poursuit :

- Pour ne pas être en reste, et sachant que la Suisse rencontre, en principe, les mêmes problèmes que la France, mais avec 20 ans de retard, nous prenons les devants ce soir et nous allons offrir au président du Conseil général, M. **Jean-Charles Authier**, également un petit cadeau en souvenir de cette soirée mémorable.

Après avoir remis son présent à M. **Authier**, M. **Antoine Grandjean** précise :

- Chers amis, votre présence ce soir nous démontre, si besoin était, que l'amitié qui lie nos deux villes a encore un bel avenir devant elle et je dis vive Besançon et vive Neuchâtel.

M. **Jean-Louis Fousseret**, Maire de Besançon, s'adresse alors à l'assemblée:

- Merci de nous accueillir pour cette séance extraordinaire, ici, dans ce magnifique Hôtel de Ville. En mai, Mme Françoise Jeanneret, accompagnée d'une délégation de Neuchâtel, nous avait ouvert la voie en s'adressant à l'Assemblée communale de Besançon. Merci donc de nous accueillir à votre tour et je tiens à vous dire mon réel plaisir à me trouver ici où l'occasion m'est donnée de m'exprimer quelques instants devant votre Parlement.

J'aimerais tout d'abord vous rassurer. Cela fait quatre fois que je viens en un mois à Neuchâtel, mais je ne serai pas candidat aux prochaines élections à Neuchâtel. Je voudrais tout d'abord vous adresser le salut amical et fraternel de l'ensemble des membres de notre Conseil municipal et, à travers lui, celui des Bisontines et des Bisontins. Bien sûr, à Besançon nous n'avons ni le lac et son micro-climat, ni la splendide vue panoramique sur les cimes enneigées des Alpes, ni d'ailleurs l'attrait des vins de Neuchâtel que l'on sait que j'apprécie particulièrement. Mais, tout comme vous, nous avons le fruit du travail de nos prédécesseurs. Ceux-ci nous ont laissé un très riche patrimoine historique, le renom d'une cité lovée dans le vaste méandre que dessine le Doubs et où les



siècles triomphent dans la pierre bleue et ocre de ces demeures anciennes, au pied de la Citadelle de Besançon, chef d'œuvre de Vauban, architecte militaire du Roi soleil, Louis XIV. Entre Bourgogne et Helvétie, sur l'axe Rhin-Rhône, sur la route de l'Alsace et du Lyonnais, de tous temps, Besançon, capitale régionale, ville-centre d'un bassin de vie de plus de 200'000 habitants, a toujours été un trait d'union entre l'est et l'ouest, pas tout à fait au nord, mais plus tout à fait au sud.

Besançon est une ville où, parmi tant d'autres, Victor Hugo, Tristan Bernard, Proudhon, Fourier, les frères Lumière ont laissé le souvenir de leur naissance, de leurs écrits ou de leurs travaux, rejoints par Stendhal, Balzac, Mallarmé, Colette et beaucoup d'autres. Cité de pierre, certes où la nature l'emporte partout, des pentes de ses sept collines aux berges de la rivière, dans les cours des maisons de son centre historique et dans l'ensemble de ses quartiers. Cependant, c'est également sur le travail de nos contemporains que nous voulons désormais fonder le rayonnement et l'attractivité d'un Grand Besançon tourné plus que jamais vers l'innovation.

Organiser le présent, anticiper les grands enjeux de demain dans une Europe élargie, et à cet égard, à titre personnel, je me félicite du résultat de la votation d'hier, (ndlr: le peuple suisse a accepté la libre circulation pour les 10 nouveaux pays membres de l'Union européenne), voilà quelles sont nos ambitions. Nous avons effectivement pour notre ville beaucoup de projets nombreux mais nous souhaitons nous affirmer dans ce que nous appelons, le programme de projet de ville et d'agglomération dans l'ouverture de nos territoires et leur mise en réseau dans le cadre d'une économie du savoir, de l'intelligence et de la connaissance. Au cœur d'un réseau national et international, avec la reconnaissance de réseau métropolitain que nous avons initié et qui s'étend désormais de Bâle à Dijon, en passant par Besançon, Belfort, Montbéliard et Mulhouse et, nous espérons, que bientôt, nous pourrions travailler avec vous, amis de Neuchâtel. Ainsi Besançon, vous le savez, est reconnu comme un des deux pôles national de compétitivité tourné vers les microtechniques et les nanotechnologies et nous voulons aussi avoir des ambitions en termes d'emplois. C'est pour cela que nos projets vont s'appuyer sur un savoir-faire reconnu et des réalisations à la pointe du progrès dans le champs des microtechniques, des nanotechnologies et des biotechnologies. Vous le voyez, la concordance des objectifs avec Neuchâtel est facile à faire.

La naissance et l'installation de nouvelles entreprises et le développement de celles qui existent sur notre territoire sont donc pour

nous une priorité que nous portons notamment au travers de notre parc scientifique TEMIS, remarquable par la qualité des services offerts et également par la proximité de laboratoires de recherche, au cœur de l'Université de Franche-Comté qui compte quelque 20'000 étudiants, mais aussi au cœur de structures de valorisation et de développement économique dans le cadre du tout prochain démarrage de la maison des microtechniques, le 2 décembre. Cette maison est à la fois un incubateur, une pépinière d'entreprises, un hôtel d'entreprises de hautes technologies où laboratoires de recherche et industriels pourront désormais se côtoyer.

C'est dire combien, dans cette perspective, nous entendons donner toute sa place à la recherche, et en particulier au développement des relations qu'entretiennent, depuis longtemps, nos deux universités, nos écoles d'ingénieurs, nos laboratoires de recherche. Il y a là, j'en suis sûr, un sujet d'excellence pour le développement de notre jumelage. Notre autre domaine de pointe en recherche est celui des sciences de la vie et de la santé à qui tous les indicateurs et experts internationaux promettent un développement rapide en ce début de 21<sup>me</sup> siècle. Notre zone de TEMIS santé est actuellement en cours d'aménagement, à proximité du Centre hospitalier régional et universitaire de Besançon qui a été dernièrement classé par les 15 premiers de France. Le devenir de cette zone est très prometteur.

Le rapprochement de ces deux domaines d'excellence, micro et nanotechnologies – santé et biotechnologies, représente un potentiel extraordinaire et bien évidemment, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du grand Besançon ne peuvent qu'encourager ce mouvement et s'y associer.

En début de séance, un certain nombre de documents vous ont été remis. Ils vont vous permettre de préciser certains points que je pourrai développer devant vous, faute de temps. Ils concernent à la fois notre ville, son agglomération, son évolution socio-économique et surtout les institutions françaises que je vais vous présenter très rapidement. La France est un pays de tradition centralisatrice et l'un des plus anciens état-nation du monde. Cette centralisation prononcée explique tout le poids de l'administration centrale et son importance. Cependant, depuis la révolution de 1789, des tendances régionalistes se sont manifestées pour contrebalancer le rôle joué par notre Capitale et ses élites. Ce n'est toutefois que dans la seconde moitié du XX<sup>me</sup> siècle qu'une réelle régionalisation s'est mise en place avec, en 1955, pour la première fois, l'apparition de programmes d'action régionale, chers au président Edgar

Faure, et surtout la loi de 1982, loi Deferre, qui a mis en place un grand mouvement de décentralisation. L'acte II de cette démarche s'est effectué en 2002 et 2003 dans des conditions fortement contestables puisqu'il s'agit de transférer des charges, sans transférer les ressources et je crains que demain les collectivités françaises risquent de se retrouver avec des caisses vides et comme seule solution de devoir prélever l'impôt sur les contribuables, ce qui est "très populaire".

Il y a donc une vraie dualité des pouvoirs en France. Un pouvoir central d'Etat avec le chef de l'Etat, le gouvernement, les ministères dans la Capitale, des préfets dans les régions et les départements, un champ d'action de l'Etat qui n'a cessé de s'élargir au cours des siècles avec la défense nationale, la diplomatie, l'économie, les transports, l'éducation, etc. Pour s'acquitter de ces multiples fonctions, l'Etat dirige une administration constituée de fonctionnaires, c'est la fonction publique d'Etat, à Paris, en régions et départements.

Il y a aussi des pouvoirs locaux ou collectivités locales, telles la Région, le Conseil régional de Franche-Comté qui regroupe les départements du Doubs, de la Haute-Saône, du territoire de Belfort et du Jura. Il y a aussi le Conseil général. Il y en a 98 en France et 22 Conseils régionaux et les Conseils municipaux, les communes, avec plus de 36'000 communes en France. C'est un nombre important qui ne va pas d'ailleurs sans poser un certain nombre de problèmes en matière d'efficacité et de gouvernance, des communes qui toutes disposent d'une réelle autonomie et qui s'administrent librement. Les exécutifs de ces collectivités locales disposent également de fonctionnaires qui font partie de la fonction publique territoriale. Mais, désormais, nous assistons à la naissance et au renforcement d'un nouvel étage, c'est celui de la coopération intercommunale, avec les communautés de communes pour les plus petites communes et les communautés d'agglomération, comme c'est le cas à Besançon et les communautés urbaines pour les villes de plus de 500'000 habitants. La communauté d'agglomération du grand Besançon, que nous appelons la CAGB est née le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Elle a succédé à un district et elle regroupe, autour de Besançon, 58 communes et 180'000 habitants. Le Conseil de communauté que je préside, car je suis un despote avec tous les pouvoirs, c'est la règle en France pour avoir un peu d'efficacité car nous avons un fonctionnement un peu plus compliqué et moins consensuel qu'en Suisse! Ce conseil, que je préside, réunit donc les délégués des conseils municipaux, ils sont 132 avec 80 suppléants, avec des compétences obligatoires qui sont le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, donc les transports et, prochainement les transports en

commun en site propre. L'équilibre social, la politique de la ville et aussi comme compétence optionnelle, l'aménagement et l'entretien des voiries qui sont d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, les aménagements et l'entretien d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Actuellement, les principales compétences de notre Conseil d'agglomération sont les transports en commun, le développement économique et l'aménagement d'espaces communautaires, l'habitat, la politique de la ville, etc.

Tout cela n'est, bien sûr, pas exclusif car si nous pensons que demain le niveau de la communauté d'agglomération va monter en puissance, que si effectivement, pour répondre aux enjeux qui seront les nôtres, il est important que nous nous regroupions, nous pensons donc que la communauté d'agglomération, à terme, va prendre de plus en plus d'importance, sans pour autant retirer un certain nombre de prérogatives aux présidents des communes, aux maires qui voudront conserver un certain nombre de responsabilités. Mais tout cela n'est pas exclusif. Des réseaux de villes, tel par exemple notre réseau métropolitain Rhin-Rhône avec les possibilités d'extension en direction de Neuchâtel, si vous le souhaitez. Mais pour une meilleure efficacité, les grandes lois de décentralisation ont partagé les compétences entre l'Etat, la région, le département et les communes et je vous donne encore quelques explications.

Le Conseil municipal n'est pas une assemblée permanente. Il se réunit en moyenne une fois par mois. Ses séances sont publiques. Elles sont présidées par le maire, sa première adjointe ou éventuellement le doyen d'âge. C'est le Conseil municipal qui élit la Municipalité, à savoir le maire et ses adjoints. Il y a 55 conseillers municipaux à Besançon. Le maire a, lui, 16 adjoints. Ils sont élus parmi les membres du Conseil municipal au cours de la première réunion qui suit l'élection de ce conseil, au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours. Au troisième tour, la majorité relative suffit. Il y a ensuite des commissions qui préparent les séances plénières. Le Conseil municipal prend ses décisions à la majorité des présents. Il vote le budget de la commune, gère le patrimoine communal, créé et organise les services communaux. Le maire se prononce sur la création ou la suppression des emplois communaux, il ratifie les contrats et les conventions. Le maire est aussi autorisé à exercer une action en justice et à désigner aussi les grands électeurs chargés d'élire les sénateurs, ainsi que les délégués aux différents organismes que sont les HLM, les centres communaux d'action sociale, les EPCI, les syndicats intercommunaux.

Quant aux compétences elles s'appliquent notamment en matière d'urbanisme et de sauvegarde du patrimoine des sites, c'est le Conseil municipal de Besançon qui décide du plan local d'urbanisme, c'est-à-dire qu'il décide lui-même et souverainement de l'aménagement du territoire et qui institue aussi les zones de protection du patrimoine architectural. A cet égard, vous savez que Besançon a le plus grand secteur sauvegardé de France, à savoir l'ensemble de la boucle du Doubs. Le Conseil municipal est aussi compétent en matière d'enseignement public puisque nous créons les écoles élémentaires et maternelles. Concernant le secteur économique, qui était de la responsabilité du Conseil municipal, désormais il est en grande partie de celle de l'Agglomération du grand Besançon, mais il peut cependant faire des aides directes ou indirectes à des entreprises et participer à des sociétés d'économie mixte. En matière d'habitat, nous devons aussi définir les priorités à travers des plans locaux d'habitat, élaborer des programmes d'amélioration de l'habitat. L'aide sociale est une tradition de très longue date à Besançon est une compétence du département, mais certaines communes, comme Besançon, ont conservé un centre communal d'action sociale pour marquer cette volonté de solidarité. Nous entretenons entre autres des crèches, des haltes-garderie, un service de soins à domicile pour les personnes âgées et dernièrement même un réseau d'alerte et de vigilance pour ces mêmes personnes suite aux effets catastrophiques de la canicule de 2003. Les transports urbains sont de la responsabilité de l'agglomération, mais la Ville a charge de mettre en place, avec la collaboration de l'agglomération, un plan urbain et nous avons aussi la responsabilité de l'action culturelle, soit d'organiser la culture dans nos différents établissements, qu'ils soient musée, bibliothèques, théâtre, etc. Enfin, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité, le maire est le responsable de la police municipale qui est une police qui est non armée et qui a pour responsabilité essentielle de faire respecter les arrêtés du maire. Le maire est élu par le Conseil municipal pour 6 ans. Il doit avoir 21 ans. Il est rééligible et il perçoit une indemnité de fonction proportionnelle à l'importance de la commune et forme, avec ses adjoints, élus en même temps que lui, la municipalité. Le maire dispose de pouvoirs propres, il gère le patrimoine communal, dirige le personnel communal, exerce des pouvoirs de police et doit assurer le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité. Je dois aussi représenter la commune en justice. Je suis aussi président du Centre hospitalier régional universitaire de Besançon et également officier de police judiciaire. Le maire peut donc constater les infractions, dresser procès-verbal, recevoir des plaintes pour les enquêtes, mais je vous rassure, je ne le fais pas, je laisse cela au personnel municipal. Le maire est aussi officier d'état civil. Il publie et célèbre les mariages. Il est aussi

responsable pécuniairement, en cas de faute ou de malveillance et pénalement en cas d'homicide par imprudence ou par inobservation des règlements. Le maire est aussi soumis à des contrôles très précis, du préfet, de la Chambre des comptes, du Conseil municipal qui lui donne quittance pour sa gestion et du receveur municipal pour les comptes de gestion qui doivent correspondre au centime près aux comptes administratifs.

Nous avons aussi voulu être des précurseurs à Besançon mais maintenant la loi nous y oblige de développer la démocratie participative dans l'ensemble des quartiers de la ville avec des Conseils des sages, un Conseil des jeunes et des Conseils de quartier qui sont des forces de proposition et de réflexion pour les élus. Depuis toujours les élus de leur ville ont été les témoins du progrès et de l'évolution de la société, mais aussi témoins de difficultés à vivre que l'on trouvait dans nos villes pour vivre toujours en bonne harmonie. Si nos villes ont longtemps permis le brassage des individus et des idées, nos cités modernes sont parfois aujourd'hui synonymes de ségrégation et de cloisonnement. C'est au maire, au Conseil municipal, avec l'aide des Administrations, des services publics et de la participation de la population qu'incombe aujourd'hui la lourde tâche de veiller à préserver l'espace de liberté où les extrêmes se touchent, où les populations aisées et défavorisées coexistent, où tout est là, à portée de main, du désir, et parfois la contrepartie de cette liberté peut s'appeler insécurité, angoisse et inégalités.

Pour conclure, permettez-moi de vous dédier cette réflexion d'un historien et homme politique français, Alexis de Tocqueville qui écrivait : "C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science. Elles la mettent à la portée du peuple, elles lui font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté. Otez la force et l'indépendance de la commune, vous n'y trouverez que des administrés et non des citoyens".

L'assemblée, par des applaudissements nourris, témoigne sa reconnaissance à M. Jean-Louis Fousseret et charge Monsieur le Maire de Besançon de transmettre également ce message d'amitié du Conseil général à la population bisontine.

**Nomination d'un membre au sein du  
Comité scolaire de l'ESRN, en  
remplacement de Mme Amélie Blohm  
Gueissaz, (lib), démissionnaire.**

**M. Gérald Comtesse**, président du groupe libéral, déclare :

- Nous proposons la candidature du **M. Félix Gueissaz**.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate qu'il n'y a pas d'autres propositions. Il prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **M. Félix Gueissaz** au Comité scolaire de l'ESRN.

**Rapport du Conseil communal au Conseil  
général concernant une demande de crédit  
pour l'aménagement du secteur Quai  
Louis-Perrier / Bains des Dames**

(Du 5 septembre 2005)

Le texte de ce rapport figure sous la rubrique "rapports et autres objets"  
ci-contre.



**M. José Caperos**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie le jeudi 15 septembre 2005 pour examiner le rapport du Conseil communal. Tout d'abord, le Conseil communal a expliqué le déroulement des études menant au rapport précité en étalant le contexte, les objectifs et la création d'un groupe de travail comme développé dans le chapitre 2 du rapport. Le Conseil communal a également indiqué que l'établissement du projet, dans le cadre du groupe de travail, a permis le retrait des oppositions formulées par les Transports publics du Littoral neuchâtelois et le Service cantonal des ponts et chaussées, lors de la mise à l'enquête du projet de réhabilitation des Bains des Dames.

Par la suite, les membres de la Commission financière ont posé, parmi d'autres, les questions suivantes :

Sachant les difficultés budgétaires de l'Etat et des Transports publics du littoral neuchâtelois, leur participation de 220'000 francs est-elle vraiment acquise?

Certaines barrières de protection seront mises aux normes. L'Etat peut-il, un jour, nous obliger à adapter toutes les barrières de la commune aux normes de sécurité actuelles?

La durabilité de l'installation de barrières électriques automatiques est-elle assurée ou existe-il d'autres alternatives?

Le Conseil communal assure-t-il que l'intervention no 3 ne se fera pas en appliquant l'article 153 du Règlement général de la commune?

D'une manière générale, la Commission financière a très bien accueilli l'intervention no 1 du projet. La sécurisation du secteur Quai Louis-Perrier / Bains des Dames est une nécessité, une obligation selon les dires de quelques commissaires. Trois membres ne sont pas convaincus de la nécessité de l'intervention no 2. La Commission financière se félicite de l'ajournement de la phase no 3. Selon un commissaire, cette partie du projet implique un changement cosmétique, peut-être sympathique, mais pas indispensable. Un commissaire s'est demandé si, actuellement, c'était le meilleur moment d'exécuter ce projet étant donné la situation économique de la Ville. Mentionnons également que plusieurs membres de la Commission ont félicité le Conseil communal pour le bon rapport présenté ainsi que pour la démarche participative adoptée pour l'établir. Le Conseil communal a rappelé que l'investissement sera intégré à la planification financière 2006-2009. Finalement, la Commission a approuvé le projet d'arrêté par 8 voix et trois abstentions.

**M. Daniel Domjan**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le rapport concernant l'aménagement du secteur Quai Louis-Perrier / Bains des Dames a, selon la formule consacrée, retenu toute l'attention du groupe radical, mais plus que cela aussi. Il nous a particulièrement irrité, selon une formule moins consacrée, mais qui pourrait le devenir si de tels rapports devaient encore venir allonger notre ordre du jour.

Nous n'étonnerons personne dans ce Conseil si nous précisons que notre groupe a réservé un accueil plutôt mitigé à cette demande de crédit. Par le fait déjà que, lors du rapport présenté en février 2004, concernant les Bains des Dames, nous avons de manière claire et sans équivoque, relevé les faiblesses du rapport. Nous voici à nouveau dans le bain et l'eau, excusez-moi, n'est guère plus limpide. Au contraire, elle prend une tournure peu rassurante et surtout incite notre groupe à devenir méfiant sur les positions du Conseil communal dans ce dossier. Il paraît tout à fait évident que ce rapport a, comme but essentiel, de venir corriger les lacunes du projet de l'époque.

Permettez-nous de revenir, point par point sur l'histoire, déjà presque un feuilleton, de ce dossier du Bain des Dames. Pourra-t-il battre le record des tranches de salami de la Brasserie Muller? L'avenir nous le dira. Mais, trêve de plaisanterie, l'humeur n'est pas à la rigolade, loin s'en faut quand nous voyons l'état des finances de notre Ville, comme des collectivités publiques de notre canton. Dans son rapport, en 2004, le Conseil communal insistait sur l'urgence d'intervenir sur cette construction. Une partie des travaux avait déjà été exécutée, en 2001, afin de colmater les dégâts causés par Lothar. Il relevait, dans la stratégie d'intervention, la participation de partenaires et d'acteurs dans la réalisation de ces travaux. Il était fait mention que les travaux devaient être entrepris rapidement. En effet, Pro Patria donnait son appui par l'octroi de 30'000 francs à ce projet, pour autant que le décompte final de ces travaux soit présenté avant la fin du mois de mai 2005. Le délai est passé. Qu'en est-il donc de cette participation? Qu'en est-il des autres, notamment des subventions, vu le retard pris? Nous savons qu'un bon nombre de subventions sont gelées par le Canton dont les finances ne sont guère excellentes.

La suite des travaux qui devaient se faire a donc été freinée par le dépôt de deux oppositions. Les opposants sont les TN et l'Etat de Neuchâtel, par le Service des ponts et chaussées. Comment se fait-il que ces oppositions apparaissent après l'acceptation du crédit? Dans la réponse du Conseiller communal en charge du dossier en février 2004, sur le

problème de l'accessibilité, soulevé par notre groupe, mais aussi par la plupart des autres groupes, cela ne semblait être qu'un problème mineur et ne devait pas compromettre le projet. Je cite ici l'intervention du Conseiller communal en charge du dossier qui disait : "L'accessibilité de ces lieux est-elle suffisante? Sont-ils suffisamment attrayants? Il est vrai qu'il y a un certain nombre d'obstacles subjectifs à l'accessibilité de ce lieu. Ce goulet entre les sièges des TN et de la brasserie Muller est quelque peu dissuasif et donne l'impression que ces bains sont plus éloignés du centre-ville que c'est le cas. Mais ils ne sont pas si éloignés du centre, ils sont même relativement proches, à une dizaine de minutes à pied de la place Pury, situés sur un axe de transports publics, voués à un bel avenir et situés le long d'un quai fréquenté où, le dimanche, les beaux jours, la population aime se promener. Qui plus est, la proximité où se trouve le parking de l'Ecole suisse de droguerie, qui, le soir, n'est guère utilisé, nous avons également des places louées à côté de la Brasserie Muller qui le soir ne sont guère utilisées non plus et qui peuvent servir de parking pour ceux qui ne souhaiteraient se déplacer ni à pied ni en transports publics. Bref, en termes d'accessibilité, on peut imaginer pire".

Pour le passage piétons, nous avons aussi une réponse du Conseil communal qui nous dit : "Pour ce qui est du passage pour piétons qui joint l'Ecole suisse de droguerie aux bains, il existe actuellement. Nous sommes sur une route cantonale et nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons. Si nous voulions installer là des feux, nous ne pourrions pas le faire. Nous serions obligés de demander l'acceptation du Canton. Nous ne sommes pas vraiment maîtres chez nous à cet endroit". Dans ces réponses, le Conseil communal nous laisse entendre que tous ces petits problèmes seront solutionnés sans grandes difficultés. Permettez-moi de m'interroger sur le sérieux de ce rapport où nous relevions toutes ces informations manquantes et soulignons son peu de clarté. Nos inquiétudes étaient fondées, justifiées ici par les oppositions en question, démentant clairement le Conseil communal.

Alors pourquoi ces questions n'ont-elles pas été abordées avant avec ces deux principaux acteurs que sont les Ponts et chaussées et les TN? Ou devons-nous penser que les contacts avaient été pris, mais que ces difficultés ont été intentionnellement minimisées afin de faire passer le projet à tout prix? De toute manière, la demande de crédit faite aujourd'hui par ce rapport devait faire partie du rapport 2004, d'autant plus que le Conseil communal relevait dans son intervention en février 2004 : " Y a-t-il urgence ou non? Peut-on y aller par petites tranches? Je ne crois pas que la question se pose en ces termes". Nous voici donc

avec ce rapport nous demandant tout bonnement un crédit de près de 600'000 francs pour que le projet initial soit réalisable. De qui se moque-t-on?

On nous rétorquera que seuls moins de 400'000 francs sont à la charge de la Ville car 110'000 francs seront payés par les TN et 110'000 francs par l'Etat. Mais, sommes-nous certains d'obtenir la subvention cantonale dans le contexte économique actuel? Permettez-nous d'en douter. Et, de toute manière, cela reste des fonds de la collectivité publique, qu'elle soit cantonale, communale ou TN qui sont largement subventionnés. Le groupe radical ne s'oppose point à la problématique de la sécurité des lieux et de l'accès à ce bâtiment, bien au contraire. Je vous le rappelle, nous avons déjà évoqué ce problème d'accessibilité en 2004 et qu'à aucun moment le Conseil communal n'a fait état du fait qu'un autre rapport viendrait pour cette question. Je vous laisse imaginer, à l'époque, si nous avions encore ajouté cette somme de 600'000 francs, qui aurait amené ce projet à terme.

Le groupe radical ne peut donc suivre notre Exécutif dans cette démarche, même s'il essaie, bon gré mal gré, de réparer une erreur passée. Nous estimons qu'il est temps qu'il prenne conscience que ce projet doit être totalement revu, voire abandonné. Comment pourrions-nous, conseillers généraux, justifier devant les contribuables, mais plus encore devant les employés de notre Administration, à qui nous demandons de plus en plus de sacrifices afin d'économiser, alors que nous nous permettons, d'un autre côté, de dépenser les deniers publics dans des réalisations si aléatoires? Que penser encore de la dernière ligne du rapport qui nous demande de prendre acte de la réponse écrite de septembre 2004? Une année pour répondre... Je ne ferai pas de commentaire. De plus, les réponses sont des plus discutables. Je reviens sur deux questions. La première concerne les subventions. Comme déjà dit tout à l'heure, quelles garanties de paiement avons-nous pour l'ensemble des subventions prévues? Nous tenons à une réponse claire et sans équivoque, cela d'autant plus avec les informations faites ce jour par le Conseil d'Etat. La deuxième est relative à la collaboration avec le CPMB pour la réalisation des travaux par des classes d'apprentis. Permettez-moi de vous rappeler la réponse à la question écrite qui nous dit : "S'agissant du recours à des apprentis, cette opportunité avait été envisagée au tout début de l'étude, devant permettre la mise en place d'un concept d'intervention. Des contacts ont été noués. Il s'est très vite avéré que pour des questions de garantie sur les travaux, de complexité d'intervention, de délais de sécurité, cette éventualité devait être écartée. Cette voie n'aurait assurément pas

conduit à des économies, étant entendu que les apprentis doivent être encadrés et que les délais d'exécution sont sensiblement trop longs". Cette réponse ne nous satisfait pas.

Seul le fait du délai de réalisation peut être retenu. En effet, les autres points évoqués dans sa réponse sont totalement erronés. Ils sont même peu respectueux des compétences de notre centre de formation, le CPMB en mentionnant de telles réserves. J'aimerais ici rappeler la réalisation de la tour de Moron par des apprentis. Il me semble que cette tour présente toutes les garanties de sécurité et de bonne conformité des travaux. Je rappelle même que le projet a été conçu et conduit par l'architecte Mario Botta. Alors quelles sont les exigences de notre Ville? Je dois vous informer que les propos susmentionnés du Conseil communal ont choqué plus d'un professionnel de la région.

Si nous faisons appel à une telle collaboration, nous pourrions, selon toute vraisemblance, réaliser les travaux encore en suspens sur le bâtiment du Bain des Dames, moyennant quelques petites économies d'aspect architectural un peu trop onéreux, ainsi que ceux demandés dans le rapport de ce soir, dans le cadre financier des 1'115'000 francs octroyés en octobre 2004. Je demande donc que le Conseil communal réexamine la possibilité de cette collaboration qui permettrait probablement de réaliser l'ensemble de ces travaux dans le même crédit cadre de 2004 et donnerait par-là même un signe de confiance dans les institutions de formation de notre canton et l'occasion à notre jeunesse d'être présente à l'entrée de cette ville par une réalisation dont elle aura été une actrice.

Nous reprochons donc à ce rapport, non pas les solutions de sécurité qu'il propose, bien au contraire, car elles sont justifiées, pour autant que nous développions à cet endroit un lieu public à soi-disant grande fréquentation. Par contre, elles seraient certainement démesurées si l'exploitation reste ce qu'elle est à ce jour et qui permet à un club de sport nautique d'exercer son sport favori et avec des charges au niveau de ses possibilités? Que demander de plus? En cette période de vaches maigres, il serait temps de prendre conscience de nos réelles possibilités et de mettre les priorités aux bons endroits. Suite à ces remarques, je propose au Conseil communal, le retrait pur et simple du rapport, d'intégrer les travaux de sécurité dans le crédit octroyé en 2004 et afin de rendre réalisable ce projet, remettre sur pied la collaboration avec le CPMB pour les modalités de la réalisation de ce projet. Dans le pire des cas, alors, se satisfaire des travaux d'entretien déjà réalisés. En conclusion, le groupe radical refusera le rapport et le crédit qui lui est lié.

**M. Marc-André Bugnon**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Je vous lis la position du groupe udc, réalisée par M. Frédéric Guyot, absent pour cause de maladie. Le groupe udc remercie le Conseil communal pour ce rapport concis et précis. Frédéric Guyot, résidant depuis 38 ans à Serrières, a eu loisir de constater l'évolution du trafic des vélos et piétons sur ce tracé au bord du lac, aux abords du hangar des TN et vers les Bains des Dames. En effet, pratiquant le vélo sur ce parcours, avec ses enfants, il nous a expliqué les difficultés liées au trafic de tous les usagers à cet endroit. En préambule, le groupe udc tient à souligner, et c'est peu dire, qu'il n'est pas l'ardent défenseur de ce projet qui péjore une fois de plus les finances de la Ville, grâce à la majorité de gauche de cette salle. Il va sans dire que le projet "Bains des Dames" n'est pas une priorité absolue pour cette cité. Toutefois, il est important de nuancer cette approche.

Pour le point no 1, s'il est effectivement nécessaire de changer quelque chose au sujet du passage pour piétons sur la voie ferrée, le groupe udc est beaucoup plus sceptique sur les deux autres volets de ce rapport. Au sujet du passage piétons, il est effectivement impératif de changer les choses avant qu'un accident survienne, ceci, à notre sens, indépendamment de la problématique des Bains des Dames. Dans ce cas, nous sommes d'ailleurs agréablement surpris, le financement dudit passage est divisé par deux, entre la Ville et les TN, conformément à la législation en vigueur. Si la logique rejoint la législation, alors tant mieux!

S'agissant du point 2, le cheminement riverain et le pont enjambant le Seyon sont à bien des égards, parfois un peu étroits à certaines heures durant le week-end notamment. C'est vrai pour les piétons, mais aussi pour les cyclistes. Mais un peu de courtoisie, de patience, font que les choses s'arrangent normalement par elles-mêmes. Toutefois, en séance de Commission financière du 15 septembre, nous avons appris par les explications plus détaillées du Conseil communal que la passerelle serait en fait élargie, de façon certes plus économe, afin de permettre, entre autres, la livraison de marchandises dans la future buvette des Bains des Dames. Il nous a aussi été clairement indiqué que cette adaptation "light" ne serait utilisable que pour des véhicules de moins de 3,5 tonnes. Il est donc exclu que ce pont et, partant, la cour des TN doive laisser passer des poids lourds. Il n'en demeure pas moins que nous ne sommes plus en période de vaches grasses et il nous semblerait judicieux, sans renoncer totalement à cette idée, de la reporter lors d'embellies futures et souhaitées. Sur l'aspect financier, le fait que le

Canton soit en voie de financer ce projet par le biais d'investissements dénommés "itinéraire cyclable du littoral" ne change en rien notre appréciation. Pire, vous n'êtes pas sans savoir que l'Etat va se trouver face à des choix sur lesquels il planche actuellement pour boucler un douloureux budget. Un avant-goût a d'ailleurs été divulgué à la presse, mais aussi aux employés et autres personnes intéressées. On nous dira que ce crédit ne concerne pas 2006, mais l'exercice 2005. C'est juste, mais l'Etat est aussi en train de revoir les dépenses en cours et votées. Il n'y a pas de tabous selon la formule consacrée.

Pour nous rassurer, la représentante du Conseil communal nous a garanti, par la lecture d'une lettre de l'ingénieur cantonal, M. Marcel de Montmollin, que ces adaptations avaient des crédits déjà votés et obtenus sur l'exercice en cours et que le paiement par l'Etat était garanti. A nouveau, je rappelle ici les notions de restrictions énoncées par le Conseil d'Etat pour la fin de l'exercice en cours. L'udc reste donc perplexe devant cette garantie de paiement énoncée par d'éminents membres, mais néanmoins subalternes de l'autorité exécutive de ce canton. Et croyez-en notre expérience, les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

L'udc prône la responsabilité personnelle, individuelle et du citoyen, mais aussi et surtout de la part des élus politiques. Notre groupe n'est pas d'accord de charger le navire cantonal, quand bien même nous aurions, à certains égards, des raisons légitimes de le faire, péréquation et désenchevêtrement. Ce plénum a malheureusement accepté la rénovation des Bains des Dames. Il faudra ou faudrait donner les moyens aux ambitieux entrepreneurs de cette future buvette de démontrer la véracité des projections optimistes des autorités en charge de ce dossier.

Pour ce qui est du point 3, il nous semble tout simplement sympathique, mais pas du tout indispensable, sans compter que, généralement, les termes, mise en valeur et réaménagement, en langage urbanistique, sont généralement synonymes de baisse du nombre de places de parc, de chicaneries et autres blocs de béton parsemant l'espace, à défaut de pots de fleurs ou d'arbres. Ce n'est pas le plan remis en annexe de ce rapport en couleur qui contredira cette évidence. Nous sommes de nouveau en présence de cosmétique avant d'être simplement efficaces. Nous n'avons pas encore pu jouir du site des Bains des Dames que les places de stationnement, source de bien être pour les usagers, sont rayées de la carte. Pour clore ce dossier, si l'accessibilité du site se doit d'être revue, elle n'en sera pas améliorée par des mesures cosmétiques

telles que proposées en points 2 et 3. Reste-t-il encore de trouver des activités porteuses pour amener les gens à fréquenter ce site dont l'eau est trop souvent parfumée de relents pestilentiels. Nous saluons d'ailleurs enfin la pointe de réalisme du Conseil communal lorsqu'il évoque les difficultés financières de la Ville, en page 13 du rapport. Cette illumination aurait aussi dû conduire à une plus grande rigueur sur les choix financiers relatifs à ce sujet, mais aussi sur l'idée "géniale" de rénover ces bains, le terme "génial" est évidemment utilisé avec des guillemets dans ce contexte. Dans ce cas de figure, notre groupe se prononcera contre cet arrêté sur la somme totale mais nous maintiendrons l'entrée en matière sur le point 01 du rapport.

Pour terminer, un petit résumé : nous admettons le principe de la sécurité et nous sommes d'accord qu'il faut y remédier. Nous admettons les besoins de parcage, notamment pour les adeptes du Club de ski nautique. Cependant, l'udc se pose la question de l'opportunité d'un établissement public avec terrasse qui sera embaumée des relents provenant de la sortie du trop plein des eaux qui se jettent dans le lac à quelques mètres de là.

**M. Raymond Maridor**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste s'est longuement penché sur ce rapport et c'est à l'unanimité qu'il le soutiendra et votera donc l'arrêt y relatif. Il n'est pas ici question de revenir sur les travaux d'entretien et de rénovation du bâtiment des Bains des Dames, dans la mesure où notre Conseil en a largement débattu pour accepter le projet et le rapport du Conseil communal. Nous n'allons pas refaire le débat d'un thème qui a passé au vote, soyons démocrates. Nous soutenons le présent dossier car il s'attaque à un problème d'insécurité, non pas d'insécurité supposée ou psychologique, mais bien d'insécurité routière au sens large, où les dégâts se comptent en blessés et parfois en décès. Il faut savoir que ces problèmes, dans le quartier dont on parle, ne datent pas d'hier. Les mesures envisagées dans ce rapport vont améliorer l'ensemble du quartier. Depuis longtemps, les liens entre la ville et les rives du lac sont effectivement problématiques. La traversée de la route cantonale et de la voie du Littorail, mérite en effet d'être reconsidérée. Quant à la piste cyclable, elle s'apparente à cet endroit à un gymkhana assez rocambolesque. Je fais allusion au pont sur le Seyon, aux chicanes diverses et au manque de visibilité à certains endroits. Pour ce qui concerne les piétons, il convient de relever le bien-fondé des mesures prises, en ce sens que, de la rue de l'Evole, il est possible d'accéder au bord du lac en suivant pratiquement une ligne droite, avec un passage



pour piétons déplacé à cet endroit. De plus, la circulation piétonnière dans le sens Serrières-Neuchâtel est réaffirmée par un aménagement adéquat. L'installation de barrières automatiques pour la traversée des rails du tram amène également un plus en terme de sécurité. Précisons que les frais sont partagés entre les TN et la Ville. Mais, pour des raisons financières, pour l'instant, les TN n'ont pas accepté de déplacer l'arrêt du Littorail. Il conviendra de les convaincre et de le faire dans un sens qui participe également à la sécurité et au bon fonctionnement du quartier. En tant que cyclistes occasionnels, nombre d'entre nous apprécierons le prolongement de la bande cyclable sur la route cantonale qui aura été aménagée pour cela en l'amputant d'une piste. Il est également positif que la possibilité soit offerte aux cyclistes de passer aisément de la route à l'itinéraire de loisirs. Quant à la circulation sur la route cantonale, le plus vient certainement d'une amélioration de l'accès au parking nord. Le passage de 3 pistes à 2 pistes ne nous gêne pas. Nous regrettons seulement que la vitesse maximale sur cet axe ne soit pas ramenée à 50 km/h. Comme l'indiquent les statistiques figurant dans le rapport sur les radars, le nombre d'accidents et leur gravité sont directement proportionnels à la vitesse. La vitesse réduite combinée à d'autres facteurs influe favorablement sur l'occurrence d'un accident. Cet aspect de vitesse modérée est d'autant plus crucial que, vers l'ouest, vers le garage Robert, les problèmes de sécurité liés à la traversée de la route ne sont pas réglés. En période de difficultés budgétaires et financières, il est sage d'envisager les travaux en phases successives, avec une priorité claire. Le fait d'annoncer les choses exclut d'entrée, espérons-le, les accusations ultérieures de saucissonnage. La participation des TN pour la phase 1 et celle du Service des ponts et chaussée pour la phase 2; mais ne pourraient-elles pas être négociées à la hausse? Je conclus sur cette question sans me faire trop d'illusions quant au résultat et répète que notre groupe soutiendra le rapport et l'arrêté.

**Mme Eliane Henry-Mezil**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol remercie le Conseil communal pour ce rapport. Avec le projet de réhabilitation des Bains des dames, la problématique de la sécurité de la traversée de la route cantonale et de la voie du Littorail, ainsi que les pistes cyclables et du cheminement piétonnier devaient être améliorés. Nous sommes favorables aux interventions 1 et 2, mais nous nous posons encore quelques questions en particulier au sujet des barrières automatiques. Sont-elles vraiment indispensables? Nous nous demandons si on ne pourrait pas aussi élargir le passage après le pont pour le confort des usagers car la situation pour les

piétons, les cyclistes et les rollers n'est pas toujours idéale. Nous voudrions aussi savoir quelle est la nature du revêtement choisi pour les nouvelles surfaces de circulation. Concernant le jardin public, si les deux arbres existants, pin et séquoia sont maintenus, nous aimerions savoir s'il est vraiment nécessaire de couper tant d'arbres. On se demande d'ailleurs si les arbres que vous voulez planter sur le parking en face de la route ne sont pas là pour compenser ceux qui vous aller couper dans le jardin public? Nous aimerions aussi savoir quelles sont les essences choisies pour compléter l'aménagement de ce jardin. Nous aimerions savoir aussi pourquoi les Commissions d'urbanisme, ports et rives et nature et paysage ne sont pas consultées pour les plans directeurs sectoriels 6.3 et 6.11 avant le projet définitif? Quant à l'intervention no 3, nous ne la trouvons pas absolument nécessaire, mais si le Conseil communal devait finalement faire tous les aménagements paysagers prévus, nous aimerions qu'il revienne devant le Conseil général avec un nouveau rapport. Mais nous allons voter l'arrêté.

**M. Jonas de Pury**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral partage le point de vue exprimé par le groupe radical. Nous ne sommes pas satisfaits du tout par ce rapport. Nous avons parlé de charcuterie ce soir et il est vrai que le nombre de tranches de saucisses commence à devenir assez important, d'autant plus qu'on vient de nous préparer aux suivantes, c'est-à-dire que l'on va réaménager, petit à petit tous les quais. On annonce la couleur, mais on ne l'étudie que cas par cas. Ce qui nous inquiète, c'est que dans les mesures préconisées par le rapport de ce soir, aucune n'est nouvelle, si ce n'est les oppositions qui ont été faites au projet. Dès lors, on ne comprend pas très bien pourquoi l'aménagement de ce passage pour piétons, qui n'est pas dû qu'à des raisons de sécurité puisque, dans le projet des Bains des Dames, on surélève l'entrée, le trottoir, ce qui oblige déjà à déplacer le passage pour piétons. On devait être conscient de ce point au moment de notre précédent débat.

Dans un deuxième temps, à la place de discuter de 1,1 million de francs il y a deux ans, nous aurions dû discuter de 1,7 et d'après ce que j'ai entendu tout à l'heure, c'est plutôt de 2,5 ou 3 millions compte tenu des aménagements futurs qu'on nous prépare. S'agissant des interventions proprement dites, je trouve que le procédé cosmétique de présenter une troisième intervention en long et en large pour dire qu'on y renonce parce qu'on est subitement devenu raisonnable, est un peu discutable. On pourrait nous le présenter en disant qu'il pourrait être réalisé plus tard

quand les moyens financiers le permettront. Ce n'est pas ce que j'ai lu dans le rapport.

S'agissant de la première intervention, celle qui est motivée, soit disant par des raisons de sécurité. De deux choses l'une. Ou ce passage pour piétons est devenu subitement dangereux alors qu'il ne l'était pas avant et si c'est le cas, il faut agir immédiatement. Je ne vois pas de barrières posées pour l'instant pour empêcher les gens de traverser afin de les protéger. Nous constatons que c'est dangereux et nous ne faisons rien. Ce danger est-il si grand? Peut-être y a-t-il lieu de prendre des mesures mais pour l'instant on n'a pas démontré que c'était nécessaire.

S'agissant de la seconde intervention, sur les 150'000 francs, 100'000 sont principalement fondés par le désir de livrer de la bière et des boissons minérales à un établissement public, dans de bonnes conditions. Alors comme la distance est extrêmement grande, on peut imaginer qu'on peut économiser 100'000 francs et proposer au livreur d'eau de partir avec un "diable" et de livrer cela tout aussi rapidement et sans devoir élargir un pont et un chemin, ce qui me paraît relativement inutile. On n'augmentera pas la fréquentation de ces quais uniquement parce qu'on élargit le chemin ou que l'on rénove les Bains des Dames. La seule chose qui pourrait faire massivement augmenter la fréquentation de ces quais, c'est la disparition de la route et du Littorail. Sinon, vous n'aurez pas plus de gens qui vont y aller et ils ne s'assoient pas parce que la route est à côté. Ils s'asseyent aux Jeunes-Rives. De ce point de vue, ces deux interventions nous paraissent totalement inutiles.

Quelles seraient les conséquences d'un refus? Pour les utilisateurs des Bains des Dames, aucune conséquence. Le bâtiment a été rénové, on n'a pas entrepris les travaux de restauration, de développement, d'agrandissement, mais les membres du Club de ski nautique l'ont utilisé cet été à leur grande satisfaction. Ils vont continuer de l'utiliser. Pour les autres usagers, les très nombreux usagers qui justifient de faire tous ces travaux d'aménagement et de sécurisation, rien du tout non plus puisque cette salle de 35 ou 40 places, on ne sait pas si elle fonctionnera, s'il y aura du monde. Les établissements publics sont si nombreux qu'on peut se demander si c'est encore notre rôle d'en construire régulièrement de nouveaux. Enfin, s'agissant du projet actuel, effectivement si nous refusons le projet d'arrêté, reste l'opposition des TN. Cette opposition ne bloque pas tout elle peut être levée moyennant certaines conditions et le respect des procédures et le seul effet serait de retarder quelque peu les travaux. Si elle n'était pas levée, cela bloquerait définitivement le projet,

ce qui ne serait peut-être pas un mal puisque même une assemblée démocratique peut de temps en temps prendre une mesure sur laquelle on peut revenir. S'agissant de la question de la sécurité, c'est le seul point sur lequel l'avis est généralement partagé. Si le besoin de sécurité est démontré alors il faut prendre des mesures, mais, pour l'instant, je ne vois pas ce qui a changé dans les 18 derniers mois et pourquoi cette mesure est urgente. Pour ces motifs le groupe libéral refusera le projet d'arrêté.

**Mme Maria-Angela Guyot** ajoute :

- Je souhaiterais dire que le respect de la démocratie n'est pas incompatible avec le bon sens. Beaucoup de questions ont été soulevées. Vous connaissez, parce que vous avez reçu les premières projections, la situation financière de notre ville qui est très inquiétante. On l'a dit le problème sécuritaire est là. Il est actuellement théorique, alors j'invite les partis de gauche à demander au Conseil communal de retirer son projet, non pas pour sanctionner ce qui a été fait, mais pour redimensionner ce projet à ce qui est nécessaire afin qu'on puisse montrer une fois, dans cette ville, que nous arrivons à être conscients et que nous arrivons à avoir une solution commune pour le bien de cette communauté.

**Mme Valérie Garbani**, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- A titre liminaire, je vais vous assurer que nous ne procédons pas à la politique "salami tactique". Pour l'intervention no 3, nous l'avons d'ailleurs mentionné, c'était un projet qui pourra être développé lorsque les temps seront meilleurs, mais nous voulions vous présenter nos réflexions globales sur cet aménagement du Quai Louis-Perrier. Je peux donc vous donner la garantie que si cette troisième intervention devait se faire un jour, dans le cadre de cette législature, nous reviendrons avec un rapport devant la Commission financière et nous n'adopterons en tous cas pas un crédit dans le cadre de l'application de l'article 153 de notre Règlement général.

Ce rapport devrait vous satisfaire puisqu'il corrobore vos inquiétudes. Elles étaient effectivement fondées par rapport à la sécurité aux alentours du Quai Louis-Perrier. Mais je tiens à préciser que cette insécurité ne date pas d'hier. Si vous pensez notamment au passage pour piétons devant le garage Robert, il est encore plus insécure que celui devant les Bains des Dames. Il est vrai que lorsque l'on sort un dossier d'un tiroir, certains services de l'Etat en profitent pour

effectivement améliorer la situation. Comme vous avez pu le constater, nous avons eu une excellente collaboration avec le Service cantonal des ponts et chaussées. On ne vous a rien caché en février 2004. Il est vrai que si on ne développait pas un établissement public, les services de l'Etat ne nous auraient certainement pas obligé d'améliorer la situation. C'est donc exact que c'est notamment parce qu'il y aura une exploitation des Bains des Dames dans un proche avenir que nous devons aménager. Aujourd'hui, rares sont ceux qui savent, dans notre commune, que les Bains des Dames sont ouverts au public. Pour celles et ceux qui y sont allés, le Ski nautique club accueille très volontiers des non-membres, mais ce n'est pas de notoriété publique, alors que notre objectif est effectivement de valoriser ce secteur et de dire à la population que cet endroit lui est accessible.

Bien sûr, on ne peut pas dire s'il y aura 50, 100 ou 200 personnes qui traverseront quotidiennement la route. Mais, nous ne voulons pas prendre de risques et nous anticipons. Il y aura une buvette de 40 places, une salle à l'étage, qui pourra être louée toute l'année par des associations, par des sociétés locales ou par des privés. Le trafic en personnes va augmenter très vraisemblablement. Evidemment que les oppositions sont ennuyeuses et lorsque le Conseil général adopte un crédit pour la réhabilitation de cet endroit, le Conseil communal respecte la première décision du législatif. Cependant deux oppositions ont été formulées lors de la mise à l'enquête publique. En cas d'oppositions, quelle est la manière de procéder du Conseil communal? Nous cherchons la voie du consensus, nous ne cherchons pas la voie des arguties juridiques et dans ce cas nous avons trouvé la voie du consensus rapidement dans le cadre d'un groupe de travail.

Si le crédit no 1 n'est pas voté aujourd'hui, les TN demanderont que le passage de sécurité devant les Bains des Dames soit purement et simplement supprimé car cela crée une situation trop dangereuse. Si nous n'adoptons pas ce crédit, et parallèlement si nous continuons dans le projet de réhabilitation des Bains des Dames, nous créons dès lors une situation plus dangereuse qu'elle l'est aujourd'hui alors que les besoins en sécurisation vont certainement s'accroître.

S'agissant des subventions cantonales, le Conseil communal n'a aucune raison de mettre en doute la bonne foi des TN. Ils ont encore fait un geste car la loi fédérale sur les chemins de fer prévoit, à son article 19, à propos des mesures de sécurité : " L'entreprise de chemin de fer supporte les frais de ces mesures. Les frais des mesures nécessitées par des travaux entrepris par des tiers ou qui ont dû être prises eu égard

à leurs besoins, sont à la charge de ces tiers". Cela signifie que les TN n'étaient même pas contraints de nous payer une partie de ces travaux de sécurisation liés à l'intervention no 1. Je réponds ici au groupe socialiste, nous avons bien négocié et il sera difficile d'obtenir plus de la part des TN. Ensuite, comme l'a relevé le rapporteur de la Commission financière, par rapport aux subventions de l'Etat, et je m'en suis déjà expliquée devant la Commission, c'est un crédit qui a déjà été voté. Il est compris dans la 11<sup>me</sup> étape du crédit d'investissement routier, qui comprend un montant à disposition pour aménager les pistes cyclables du littoral. C'était un crédit voté dans le prolongement d'Expo.02. Je me suis approchée, la semaine dernière, non pas du chef du Département car ce n'est pas son dossier prioritaire, mais téléphoniquement, de l'ingénieur cantonal, qui m'a confirmé qu'en l'état, ce montant pouvait être engagé et que l'engagement financier de l'Etat n'était pas remis en cause.

Ensuite, nous n'avons pas mis un frein aux travaux. Ils se sont déroulés selon le calendrier présenté en février 2004. Ils ont été interrompus et j'ai eu l'occasion de le dire lors de la réponse du Conseil communal à l'interpellation du groupe radical, pour permettre au ski nautique d'exploiter son activité durant la saison estivale. Maintenant, M. Domjan, par rapport au CPMB, c'est ce que mes services m'ont répondu. Mais nous allons nous approcher à nouveau du CPMB pour voir si nous pouvons, dans le cadre de la deuxième étape, collaborer avec la CPMB pour cette étape la plus délicate puisque la première concernait seulement l'entretien. Cette deuxième étape, c'est de la rénovation, donc la pose des bulbes. C'est un métier d'artisan spécialisé, mais je vous donne la garantie que nous allons entreprendre une nouvelle démarche.

Ensuite, les barrières automatiques sont nécessaires. La Confédération, maintenant, à cause des accidents graves, notamment lorsqu'il n'y avait pas de telles barrières, impose aux entreprises de chemin de fer et de transports publics de sécuriser leurs passages. Quant à l'essence des arbres, je n'en sais rien puisque nous n'en plantons pas. Comme nous ne faisons pas la troisième intervention, nous ne nous sommes pas penché sur cette question.

La Commission des ports et rives n'a pas été consultée car le plan directeur sectoriel que nous présenterons aux commissions ad hoc, n'a pas encore été avalisé par le Conseil communal et, en tout état de cause, dans ce secteur, ce plan propose uniquement d'intervenir, dans le cadre de l'intervention 3, c'est-à-dire de réaménager le parc public.

L'intervention 2 est plus qu'une prestation de confort. Il y a des rollers, des trottinettes, des vélos, des piétons, beaucoup de trafic et nous permettons, en élargissant ce pont, de faciliter la vie et le plaisir des usagers, des partisans de la mobilité douce. Nous l'élargissons aussi car c'était un souhait des TN dans le cadre de leur opposition. On pourra évidemment dire que les livreurs n'ont qu'à se parquer de l'autre côté de la route, en face, dans le parking de l'Ecole suisse de droguerie. Nous avons estimé qu'il était avantageux d'éliminer toutes les verrues de sécurité et ne pas en conserver une avec un trafic encore quotidien de livraisons en traversant la voie. Nous avons trouvé cette solution avec les TN. Nous devons encore réglementer l'utilisation de ce portail dans le cadre de l'avenant au contrat de bail que nous concluons avec le futur exploitant de la buvette. C'est un concept global. Cette intervention 3 peut être retirée, mais les interventions 1 et 2 sont liées. Ce serait absurde de s'arrêter devant l'entrepôt des TN et de ne pas prolonger l'amélioration de la piste cyclable par l'élargissement du pont d'autant que, comme vous l'avez relevé, certes c'est l'argent public, nous en sommes conscient, mais c'est une collaboration. On parle beaucoup maintenant d'opposition entre l'Etat et les villes. Ici nous avons un exemple de collaboration Ville-Etat pour améliorer la sécurité et l'aspect paysager d'une partie du territoire de la commune, mais qui profite à l'ensemble de la communauté urbaine du littoral, dans l'esprit du RUN puisque ce ne sont pas que des Neuchâtelois qui viennent en vélo ou en rollers le long de ces quais.

On ne surélève pas le trottoir. Nous mettons deux rampes à l'entrée pour permettre l'accessibilité notamment des personnes handicapées. Ce n'est donc pas cette intervention qui nous oblige à déplacer le passage pour piétons. Je ne vais pas revenir sur les arguments développés dans le cadre du projet lui-même de réhabilitation des Bains des Dames. Nous essayons simplement, par ce rapport, de donner une réponse pragmatique aux inquiétudes que vous aviez soulevées. C'est un projet dans le cadre duquel la Ville et l'Etat ont collaboré rapidement et nous vous garantissons que nous ne pratiquerons pas la "salami-tactique" et que nous jouerons tout à fait la carte de la transparence et lorsque nous souhaiterons revenir pour une intervention dans ce secteur, vous serez saisis d'un rapport ou la Commission financière sera saisie puisque je peux déjà vous dire qu'il n'y a aucun crédit dans le cadre de la planification financière quadriennale pour cette intervention no 3.

J'ai pris contact avec l'ingénieur cantonal. Il m'a dit que je pouvais faire état de la teneur de cet entretien téléphonique à notre séance de ce jour. M. de Montmollin est d'accord d'entrer en matière pour une réduction de

la vitesse devant les Bains des Dames, en tous cas à 60 km/h, voire même à 50 km/h et il m'a simplement fait savoir, si ce crédit était accepté aujourd'hui, qu'il fallait que je lui écrive dans ce sens et qu'il avait la quasi-certitude qu'un arrêté de circulation pourrait être rapidement pris par le Conseil d'Etat. Il faut dire, qu'il y a 6 ou 7 ans, la vitesse a été fixée à 80 km/h pour des raisons de lutte contre le bruit. Le prédécesseur de M. de Montmollin avait estimé que cela faisait plus de bruit de rouler à 60 en 4me vitesse que de rouler à 80 en 5me. Je vous tiendrai au courant, mais je crois que c'est un élément positif de ce dossier.

**M. Daniel Domjan** intervient :

- Je suis content d'apprendre qu'il n'y aura pas de tranches de salami. J'aimerais aussi répondre au groupe socialiste. Quand on parle démocratie, je veux bien entendre, mais si nous ne pouvons pas parler d'économies sans tabou, si nous ne voulons pas remettre en question peut-être une erreur d'une époque, alors où va-t-on? Je crois qu'il faut aussi admettre que nous puissions nous poser des questions. Je ne reviens pas sur le fait que nous avons voté un crédit; je dis tout simplement que dans ce crédit nous aurions pu englober cette sécurité, surtout que l'on vient nous dire que notre inquiétude était fondée, mais que ce problème ne date pas d'hier. Le rapport date de 2004, d'une année. En 2004, on connaissait le problème de sécurité et on ne l'a pas mis dans le rapport. C'est tout simplement pas normal que l'on prévoie l'augmentation de la fréquentation d'un lieu et qu'on ne pense même pas que cela va augmenter et il faudra définir la sécurité. Je suis désolé de croire, et je ne suis pas convaincu aujourd'hui, qu'il n'y a pas simplement ici une manière de faire passer un rapport moins coûteux et de revenir après avec une tranche de salami. Vous ne m'avez pas convaincu. Je sais que je prêche un peu dans le désert, mais, le moment venu, quand on dira qu'il y a des problèmes financiers dans la ville, j'espère qu'on se souviendra que nous avons mis 600'000 francs de plus et que cela sera pris sur d'autres économies que nous n'aurons pas faites ailleurs.

Je suis content de savoir que les TN vont certainement respecter leurs engagements, que le Canton ne va pas se retirer. J'étais, pas plus tard qu'à midi, à l'écoute du budget 2006 du Canton et je ne partage pas votre optimisme, mais j'espère me tromper et faire confiance aux paroles de M. de Montmollin, en espérant tout simplement que son chef de Département ne va pas le désavouer d'ici quelques jours. Quant au CPMB, je suis bien content d'apprendre qu'on va reprendre contact avec eux et je sais déjà qu'ils sont prêts à entendre vos services pour parler de cela. Mais, à nouveau, nous aurions pu économiser la moitié du crédit



pour cela et je trouve regrettable que lors de ma dernière intervention, en septembre 2004, on n'ait pas repris contact avec eux pour parler de cela. C'est dommage. En plus, pour des apprentis, pouvoir faire un travail devant la ville et quand on voit le succès que la tour de Moron a pour bien des personnes, pour notre jeunesse dont on parle toujours de la formation dans vos plans électoraux. Voilà c'est une façon de le faire et je dis que les paroles sont une chose, les actes une autre. Je vous attends au virage le moment venu.

**Mme Maria-Angela Guyot** ajoute :

- Deux précisions. Je vois mal M. de Montmollin nous promettre de mettre la vitesse à 60 km/h puisqu'elle y est déjà. Visiblement donc ceux qui se promènent en rollers le savent et ceux qui disent qu'elle sera à 60 n'y vont jamais. Je rejoins ce qu'a dit M. Domjan puisque j'étais représentante de mon parti à la séance d'information du Conseil d'Etat sur le train de mesures envisagées. Autant dire qu'on peut le nommer la douloureuse.

**M. Philippe Ribaux** souligne :

- Je crois que les fronts se sont dessinés et qu'il sera difficile, voire impossible, de les faire basculer dans un sens ou dans un autre. Ce rapport sent, et si on est honnête il faudra bien l'admettre, l'amateurisme. Dans la situation actuelle, les conseillers généraux qui accepteront ce rapport prennent une grande responsabilité.

**M. Jonas de Pury** relève :

- Un petit aspect sécuritaire puisque c'est visiblement la clé du débat. J'aimerais qu'on m'explique quelle mesure on va prendre pour protéger les cyclistes, les rollers, les bronzeurs qui se mettent dans ce jardin public quand on lâchera un camion de livraison à pleine vitesse au milieu d'eux car, manifestement, moi qui travaille rue du Coq-d'Inde, je peux vous dire que les livreurs ne roulent pas à 20 km/h et ils ne se préoccupent pas beaucoup des piétons. A mon avis cet aspect du projet reste éminemment discutable. Il faudra réfléchir à deux fois et peut-être rajoutera-t-on un radar...

**Mme Valérie Garbani**, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Je vais répondre à la question de M. de Pury. Dans le cadre du contrat de bail que nous allons conclure avec le futur exploitant, on va

évidemment préciser à quelles heures les livreurs pourront effectuer des livraisons, dans quel espace temporel et cela ne sera pas le dimanche après-midi, pas le samedi après-midi, ce sera tôt le matin et si cet arrangement n'est pas respecté, comme vous le savez, nous avons des moyens de coercition, notamment la résiliation du contrat de bail. Notre intention n'est effectivement pas de favoriser la circulation des voitures, tout en développant des pistes cyclables.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet donc l'arrêté au vote de l'assemblée qui **l'adopte par 21 voix contre 11.**

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 21 voix contre 11

**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit relative à l'aménagement du**  
**secteur Quai Louis-Perrier / Bains des Dames**

(Du 26 septembre 2005)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,  
a r r ê t e :

**Article premier.** – Un crédit de 594'000 francs, dont à déduire la participation externe de 220'000 francs, est accordé au Conseil communal pour la réalisation de l'aménagement du secteur Quai Louis-Perrier / Bains des Dames.

**Art. 2.** – Ce crédit sera amorti au taux de 10 % ; la charge financière sera imputée à la Section des Travaux publics.

**Art. 3.** – Toute compétence est déléguée au Conseil communal pour procéder aux rectifications mineures des limites parcellaires découlant du présent projet.

**Art. 4.** – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 26 septembre 2005

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire suppléant  
extraordinaire,

Raymond Maridor

**Rapport du Conseil communal au Conseil  
général concernant une demande de crédit  
pour l'adaptation et le renouvellement de  
radars**

(Du 5 septembre 2005)

Le texte de ce rapport figure sous la rubrique "rapports et autres objets"  
ci-contre.

**M. José Caperos**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a également débattu, le 15 septembre, du rapport concernant la demande de crédit pour l'adaptation et le renouvellement de radars. Dans un premier temps, le Conseil communal nous a expliqué que le renouvellement de radars s'inscrit dans les objectifs de la politique nationale de sécurité et dans la stratégie globale de modération et de sécurisation acceptée par cette assemblée le 15 mars 2004. Pour atteindre le but de sécurisation du trafic en ville, le Conseil communal nous indique qu'il faut remplacer des installations démontées pour des raisons organisationnelles avant l'Expo.02 ou disparues à cause de leur âge. Le Conseil communal nous propose également de profiter de l'occasion pour moderniser les installations existantes par un passage de la technique photographique argentique à la numérique. Par la suite la Commission a entamé le débat en posant parmi d'autres les questions suivantes :

Depuis 1990, et malgré une diminution des accidents, le nombre de décès oscille entre 1 à 3 par année. Le Conseil communal peut-il nous indiquer dans quels endroits ont eu lieu les accidents graves?

Le rapport indique que les dépassements de vitesse sont proportionnellement plus élevés dans les rues limitées à 30 km/h. Pourquoi les radars sont-ils installés dans les rues où on peut circuler à 50 km/h?

L'emplacement des radars dépend-il de la dangerosité du lieu ou des rentrées financières escomptées?

Le Conseil communal peut-il expliquer ce qu'il entend par autofinancement des contrôles de vitesse?

Peut-on améliorer l'information et la sensibilisation? En définitive la prévention n'est-elle pas meilleure que la punition?

Ayant élargi les zones où la vitesse de circulation maximale est de 30 km/h, les contrôles de vitesse dans ces zones vont-ils augmenter?

Est-il possible d'échelonner les travaux pour ne pas avoir à déboursier presque 800'000 francs d'un coup?

Le rapport nous parle de technologie obsolète et que le fournisseur n'assure plus les réparations. Le Conseil communal est-il sûr que des réparations ne peuvent pas s'effectuer sur le matériel actuel?

Concernant le type de radars, leur installation et les lieux d'emplacement, la Commission financière a fait les propositions suivantes : construire davantage d'installations fixes, même si elles restent souvent sans caméra. Diminuer le nombre de caméras fixes et augmenter celui des caméras mobiles. Utiliser un système d'exploitation

et un logiciel de base de données libres, on peut ainsi épargner les 50'000 francs prévus dans l'investissement informatique. Quand bien même les contre-propositions et les réponses données par le Conseil communal aux questions et propositions précédentes furent convaincantes, plusieurs membres de la Commission financière se sont demandés si c'est actuellement opportun de dépenser 795'000 francs, vu la situation économique de la Ville. Ils pensent qu'il y a maintenant d'autres priorités. Finalement, la Commission financière a accepté le projet d'arrêté par 9 voix et deux abstentions.

**M. Steven Bill**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Contrairement au rapport traitant des Bains des Dames, le rapport portant sur l'adaptation et l'acquisition de nouveaux radars met en avant des éléments qui découlent d'une situation pré existante et axée sur une sécurité accrue des usagers en plus grand nombre sur le territoire communal. Je veux parler ici des usagers de toutes les catégories d'usagers confondues. La prévention des accidents, base élémentaire de l'action de la police est aussi un souci majeur pour l'udc. Mais, après la prévention, lorsque celle-ci n'est manifestement pas assimilée par certains usagers de la route, la répression doit entrer en action. A ce sujet, nous félicitons le Conseil communal pour la rapide application de ces mesures découlant de l'acceptation de la stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic en ville. Selon la formule consacrée, cela n'aura pas trop traîné.

Le groupe udc en profite pour souligner qu'il aurait apprécié ce genre d'efficacité dans d'autres dossiers, sans les nommer, au hasard, les Jeunes Rives et le tas de ferraille résiduel du ballon captif. La question financière doit aussi être posée, également en termes de priorités. Sur un plan subjectif, mais aussi objectif, l'udc est favorable à ce que Neuchâtel reste viable pour tous les usagers de la route. Toutefois, notre doute financier a été élucidé grâce aux réponses techniques et détaillées reçues du Conseil communal. A l'évidence, sur l'aspect strictement financier et d'amortissement, oui, l'udc entrera en matière et acceptera ce rapport et le crédit y relatif. Il nous apparaît, par contre, pas inutile de souligner un point important au sujet des contrôles de vitesse : il faudra mettre la pression, au moyen des radars mobiles, sur les zones à 30 km/h, susceptibles de voir plus d'enfants déambuler dans ces quartiers que sur d'autres zones à 50 km/h. Cela n'est évidemment pas à l'exclusion de l'un pour l'autre, mais nous aimerions avoir la garantie du Conseil communal que cette logique sera appliquée.

**M. Didier Rochat**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste pose un regard bienveillant sur les mesures favorisant la modération du trafic et l'augmentation de la sécurité routière en ville. Il est également conscient que le système actuel de contrôle ne correspond plus aux standards modernes et demande une manutention excessive, peu productive et peu valorisante. Le projet de quadriller la ville, de façon à signifier aux automobilistes qu'ils doivent tenir compte d'un environnement urbain cachant des dangers liés à la densité de la population n'est pas dénué de tout fondement. Nous nous posons toutefois un certain nombre de questions sur la pertinence des emplacements choisis en regard de la stratégie poursuivie. En effet, s'il est avéré que, sur la route de Pierre-à-Bot, les véhicules circulent souvent avec une vitesse excessive et qu'il s'agit véritablement d'une entrée en zone urbaine, nous ne pouvons pas en dire autant de Prébarreau, Portes-Rouges, rue des Parcs. De façon générale, nous nous demandons si les carrefours sont les meilleurs emplacements pour mesurer les excès de vitesse. A titre d'exemple, à La Coudre, que je connais bien, la vitesse sera dépassée bien plus souvent sur la rue de la Dîme que devant le centre commercial des Portes-Rouges où l'activité et les feux demandent de toute façon un ralentissement de la circulation. Nous pourrions citer d'autres exemples similaires.

Si la stratégie consiste véritablement à freiner l'ardeur des automobilistes et à diminuer les accidents, ne serait-il pas plus judicieux d'investir dans plus de radars mobiles placés dans des endroits réputés comme étant plus dangereux et pour vérifier, par exemple, le respect des zones 30 km/h? Ce rapport ne fait aucun lien entre les endroits réputés pour être dangereux et les emplacements des radars fixes. Par ailleurs, nous nous demandons si des mesures de prévention comme la simple signalisation de la vitesse, moyen très utile de sensibilisation, ne devrait pas être étendue et systématisée. Quant aux radars aux carrefours, qu'en est-il de la place Numa-Droz et son radar "factice"? Qu'en est-il également des vélos qui traversent au rouge parce qu'après une longue attente, le feu n'a toujours pas détecté leur présence? Les radars seront-ils plus subtils et retors que les feux eux-mêmes? En conclusion, le groupe socialiste acceptera cette demande de crédit, mais il se demande si le projet de déploiement proposé répond pleinement au but poursuivi. Nous attendons du Conseil communal qu'il nous en convainque.

**M. Blaise Horisberger**, porte-parole du groupe popvertsol, déclare :

- Je crois que l'essentiel des questions concernant ce rapport a été posé. Nous en rajouterons une. Il semble que la modernisation du réseau de radars prévu et son extension permettra une diminution des tâches des exploitants. Nous aimerions savoir si cette diminution des tâches permettra enfin l'engagement et la création du fameux demi-poste de médiateur au sein de la police de la Ville? Cela étant, nous remercions le Conseil communal pour son rapport et nous accepterons l'arrêté qui y est rattaché.

**M. Jean Dessoulavy**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Les groupes libéral et radical ont pris connaissance de ce rapport avec intérêt. Nous saluons l'objectif du Conseil communal qui vise à diminuer le risque d'accidents et leurs conséquences. Nos deux groupes sont toutefois partagés quant à la question de l'éthique que ces questions de contrôle de vitesse posent. Certains d'entre-nous étant sensibles au fait que les contrôles de vitesse permettent effectivement de limiter la vitesse de manière significative. Dans cette optique, il nous apparaît donc normal d'aller chercher de l'argent chez ceux qui ne respectent pas les règles de circulation. On pourrait résumer cet avis de la façon suivante : mieux vaut encore prendre cet argent chez les gens qui roulent mal que chez le contribuable. Plusieurs parmi nous se sont en revanche posés la question de l'éthique qu'entraînerait un tel investissement et un tel contrôle à l'égard des automobilistes. L'objectif de cette demande de crédit ne serait-elle pas plus d'ordre financier que sécuritaire? Quant au développement du rapport proprement dit, nos deux groupes ont quelques demandes de précision à formuler :

Peut-on avoir l'avis du Conseil communal quant à l'efficacité de telles mesures? Certains d'entre-nous ont fait observer qu'en la matière, la prévention est préférable à la punition. Ne serait-ce pas mieux d'améliorer l'information afin de sensibiliser l'automobiliste?

Pourquoi ne pas installer plus de radars, par exemple en mettant sur la même rue, à 100 ou 200 mètres de distance, deux radars? Cela entraînerait assurément un ralentissement plus efficace de la circulation qu'avec un radar isolé posé ici ou là.

Le Conseil communal a-t-il réfléchi sur l'opportunité d'installer des installations qui permettent aux automobilistes de savoir à quelle vitesse ils roulent? Voilà une mesure qui nous apparaît opportune dans le sens où elle a un objectif purement préventif. Quelle est son efficacité et le Conseil communal peut-il nous en dire plus à ce sujet?

Dans quelle mesure, dans le cadre des travaux qui seront effectués pour l'installation de ces radars, l'utilisation du savoir-faire des PME



neuchâtelaises pourrait-il être sollicitée? Par exemple, pour l'installation des raccordements électriques, le service après-vente dans le domaine de la technologie numérique utilisée ou en général pour ce qui concerne la maintenance des nouvelles installations.

En définitive, nos deux groupes ont accepté à la majorité l'investissement demandé par le Conseil communal, des investissements étant nécessaires en ce qui concerne la prévention et rentables financièrement.

**M. Jocelyn Fragnière** ajoute :

- Je voulais juste faire une petite remarque. En parlant d'éthique, n'est-ce pas le rôle de nos Autorités de trouver et de mettre en place des moyens qui peuvent tendre à éviter le moindre décès et à diminuer le nombre de blessés?

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, déclare :

- J'aimerais d'abord vous remercier pour l'accueil que vous avez manifesté à ce rapport, un accueil presque "masochiste". C'est un rapport qui vient en complément de celui sur la modération du trafic qui date de mai 2004. Aujourd'hui, nous sommes aux premières réalisations de cette modération du trafic. Je peux déjà vous annoncer que c'est le quartier de la Maladière, en relation avec l'ouverture de l'Ecole de la Maladière, qui sera la première zone 30 km/h réalisée selon le rapport que vous avez accepté il y a quelques mois.

Comme nous l'écrivions à l'époque, nous avons essayé de vous rappeler que le comportement des usagers de la route, pour être modifié, doit s'appuyer sur une stratégie globale, c'est ce que nous avons fait avec le premier rapport, et sur une intensification des contrôles pour s'assurer simplement que les mesures prises sont respectées. Il n'y a rien de nouveau à cela. Le Conseil communal, depuis de nombreuses années, travaille avec des installations fixes et une installation mobile. Il faut bien comprendre que c'est bien une vision de prévention que nous avons. Les installations fixes sont visibles, annoncées. Il n'est pas question là de piéger l'automobiliste, mais de le faire réfléchir, lui faire lever le pied et ce type de réflexion a été mené à Neuchâtel, mais aussi dans toutes les villes d'une certaine importance en Suisse. Vous savez, que vous alliez à Genève, Fribourg, Lausanne ou Bienne, vous avez un système qui comprend une partie fixe et une partie mobile, ainsi que nous vous le proposons.

Si le principe est ancien chez nous, en réalité, nous l'avons gentiment quitté car, au fil des années, nous n'avons pas remplacé les installations désuètes et nous n'avons pas non plus remplacé des installations qui n'avaient plus leur raison d'être car, en matière de circulation, il se trouvait qu'elles étaient à des endroits qui avaient été modifiés et où il ne pouvait simplement plus y avoir de contrôles de feux, par exemple où il n'y avait plus de sens pour un contrôle de vitesse. C'est le cas de ce que nous avons vécu à la rue du Premier-Mars et à la rue de la Maladière.

Je crois que la volonté du Conseil communal est très claire. Il veut sensibiliser l'automobiliste sur les risques de la vitesse, tout particulièrement en zone urbaine y sont beaucoup plus grands. Une moindre inattention, un excès de vitesse en zone urbaine vous met dans une situation où les risques sont plus importants que si vous vous trouviez sur une autoroute. C'est donc véritablement une volonté de prévention que nous avons.

On nous demande quel sera l'impact? Nous sommes courageux mais de là à vous annoncer qu'il y aura une baisse de X % des infractions avec la mise en place de ce type de contrôle, nous ne le ferons pas. Mais, par contre, vous aurez les résultats après coup parce que nous avons annoncé ce qu'il en était aujourd'hui; nous avons les données statistiques du pourcentage de gens qui respectent ou ne respectent pas les vitesses. Nous verrons si, avec ces contrôles, il y a une amélioration. Nous croyons que ce sera le cas. Nous savons que ce qui a été fait dans d'autres villes en Suisse romande va également dans ce sens. Il y a donc toutes les raisons de penser qu'il y aura une amélioration, mais avant d'avoir fait l'expérience, il nous est difficile de vous dire, aujourd'hui, exactement ce qu'il en sera.

Le rapport que nous vous proposons propose sept emplacements fixes, dont deux existent déjà. C'est Gibraltar et Prébarreau. Il sera desservi par trois appareils, deux nouveaux et un que nous aurons "relooké" par mesure d'économie avec un passage en système numérique. Le fait d'avoir un nombre d'appareil nettement inférieur au nombre d'emplacements démontre bien la volonté d'avoir un système de prévention et de ne pas avoir un système de contrôle et de pression sur l'automobiliste. Je vous rappelle aussi que quatre des sept installations qui sont prévues contrôlent aussi le respect des feux et c'est une chose qui n'est peut-être pas assez apparue dans notre rapport et dans le cadre de vos interventions. Ce contrôle est un élément très important. Lorsque nous mettons ce système en fonction pendant un week-end,

nous avons plus de 20 personnes qui se font prendre en flagrant délit de "brûler le feu rouge". Mais brûler un feu rouge, c'est bien plus grave que de dépasser de 5 km/h la vitesse autorisée. C'est un élément fondamental. D'ailleurs la loi le prévoit puisque c'est une amende de 250 francs qui est prévue dans ce cas. C'est dramatique... Lorsque vous avez une zone avec des écoles et que vous avez des gens qui se permettent de passer au rouge et de traverser un passage de sécurité alors que le feu était au vert pour les piétons. C'est scandaleux et nous voulons faire en sorte que ces sites soient contrôlés.

Des réflexions ont été menées pour savoir comment nous allions choisir les emplacements pour le contrôle. Cela a été le souci de plusieurs d'entre-vous. Ces choix sont liés à un certain nombre de critères et il s'agit aussi de compromis. Dans ces critères, vous avez le fait que nous voulions être sur les axes d'entrée de la ville, pour des raisons de prévention, car c'est là que passent le plus grand nombre de véhicules. A Neuchâtel, passeront devant un système de contrôle, qu'il soit ou non alimenté, le 90 % de tous les véhicules qui entrent en ville. Nous estimions important de pouvoir faire en sorte que nous ayons un contrôle de ces axes principaux car c'est là que nous contrôlons le plus grand nombre d'automobiles.

Il y avait aussi les statistiques d'accidents. Il y a des zones où nous avons des accidents plus nombreux qu'ailleurs. Nous avons aussi voulu tenir compte de cet aspect, mais aussi de la topologie des quartiers. Vous avez des endroits où vous avez des passages pour piétons, par exemple dans le haut de la ville, où la visibilité est suffisante mais elle n'est pas extraordinaire. A cet endroit un contrôle de vitesse est plus important qu'à un endroit où vous avez un dégagement gigantesque et où les gens peuvent bien voir les véhicules arriver, même s'ils devaient arriver un peu plus vite.

Les quartiers qui sont notamment proches des écoles, parce que les enfants ont plus de peine à analyser la vitesse d'un véhicule, les quartiers où les trottoirs ne sont pas construits sur l'ensemble des chemins et où il faut longer une partie de route, les endroits où vous avez moins de visibilité sont ceux que nous avons choisis pour le projet qui vous est soumis. C'est pour cela que nous avons des contrôles, par exemple aux Portes-Rouges, aux Parcs. Ce sont des endroits qui sont liés à des écoles. C'est simplement pour vous montrer qu'il y avait plusieurs critères pour arriver à choisir les endroits.

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, le fait de pouvoir disposer d'endroits fixes où vous avez un contrôle, va nous permettre de libérer du temps pour le radar mobile et pour pouvoir aller dans les quartiers. Aujourd'hui c'est notre faiblesse car nous n'avons plus qu'un radar fixe avec deux sites et un radar mobile. Il est difficile, avec un seul radar mobile, de couvrir l'ensemble de la ville de Neuchâtel. Et l'impact du radar mobile, en matière de prévention, n'est pas tout à fait le même que l'impact d'un radar fixe, d'autant plus si vous n'en avez pas beaucoup. Ce qui est donc important de dire c'est que le fait d'avoir des axes principaux qui sont "tenus" par les radars fixes, nous permet de libérer le radar mobile et ce radar mobile sera utilisé principalement dans les zones 30 km/h, mais également dans les zones d'approche des écoles.

On nous dit qu'il faut mettre plus de radars, mais on nous dit, en même temps que 790'000 francs pour des radars c'est cher. Il faut s'entendre. Nous avons essayé d'avoir un projet équilibré avec un contrôle suffisant, efficace, là où nous avons besoin de contrôler et des coûts d'infrastructure raisonnables. On verra bien l'impact. Il n'est pas exclu qu'il y ait une deuxième étape, mais pour l'instant, nous ne voulions pas aller au-delà des investissements proposés car ils sont assez importants et lorsque vous mettez une cage pour un système de radar, je vous rappelle qu'il y a tout le système de liaison à réaliser également.

A propos de "Speedy", ce radar qui donne la vitesse de sa voiture à l'automobiliste. Nous en avons fait l'acquisition, il y a deux ans. Nous l'avons et nous l'utilisons. Sur l'année 2004, nous avons eu 300 jours d'installation. Nous essayons de l'utiliser au maximum. Il a un impact comportemental indiscutable et aussi un impact intéressant car il nous donne des données statistiques sur le nombre de passages, sur la vitesse moyenne des véhicules et nous pouvons avoir une idée de la situation à l'endroit où nous le plaçons. Mais si le "Speedy" nous donne ce type d'information et qu'il a un impact sur le comportement des automobilistes, cet impact est limité dans le temps, car il y a un effet d'accoutumance. Si vous mettez des "Speedy" à des nombreux endroits, il y a effet d'accoutumance et il faut bien se rendre compte qu'aujourd'hui, c'est encore le porte-monnaie le meilleur garant du respect des vitesses. C'est peut-être malheureux, mais c'est cela. Nous mettons le "Speedy" là où nous voulons, soit avoir un certain nombre d'informations, soit parce qu'il y a une modification de la circulation qui fait que nous rendons les gens attentifs que s'ils ont l'habitude de passer à cet endroit à une certaine vitesse, ils ne doivent en tous cas pas la dépasser car il y a une situation différente de celle dont ils ont l'habitude.

Nous allons continuer à utiliser le "Speedy" au même rythme que jusqu'à présent.

En ce qui concerne les "gros sous", je crois que la démonstration a été faite dans le rapport : oui c'est une excellente affaire car nous aurons des charges financières d'environ 200'000 francs, entre les amortissements et les intérêts. Aujourd'hui les recettes de nos systèmes de radar vitesse et les feux, nous rapportent 610'000 francs. Demain, cela nous rapportera environ 1 à 1,1 million de francs. Si vous tenez compte du fait qu'il y aura quelques frais généraux en moins, on se rend compte que c'est une bonne affaire puisque en trois ans nous aurons amorti complètement l'installation. Une fois de plus, ce n'est pas là l'objectif.

Va-t-on diminuer l'effectif? Avec le même effectif, nous allons doubler le chiffre d'affaires. Du point de vue efficacité, ce n'est pas mal. J'aimerais pouvoir faire cela dans tous mes services. Avec le même effectif, grâce aux gains, nous allons pouvoir travailler avec la même équipe et une présence et un contrôle beaucoup plus soutenu que ce que nous avons eu jusqu'à présent.

Oui, les PME pourront être associées. Dans ce type d'équipements, vous avez des entreprises spécialisées qui les fournissent. Elles ne sont pas à Neuchâtel. Par contre, vous avez des supports. Ils seront réalisés certainement par une entreprise de la place. Il y a des domaines plus spécifiques, c'est celui de la transmission. Vous avez de la chance car les Services industriels sont particulièrement performants dans cette ville. Ils mettent en place un réseau de fibre optique qui est utilisé pour de nombreuses autres utilisations aussi. L'une d'elles sera la transmission des images et des données techniques des feux. Nous avons, sous notre sol, lorsque nous posons aujourd'hui un fil électrique ou une canalisation, nous posons directement des fibres optiques, de manière à avoir ce réseau en place. Ce qui est cher pour installer la fibre optique ce n'est pas la fibre, c'est de faire le trou et le reboucher. Aujourd'hui, nous mettons régulièrement ces fibres et, depuis plusieurs mois déjà, chaque fois que les SI ont à poser, dans les secteurs concernés, des conduites, nous en profitons pour mettre de la fibre optique qui sera utilisée par le système de radars que nous vous avons décrit aujourd'hui.

Le système de déclenchement des feux est à boucle magnétique. C'est l'arrivée d'un véhicule, qui est une masse métallique, qui coupe ce champ magnétique et qui déclenche les feux. Ce que nous comprenons

c'est que nous avons un système très social car celui qui arrive avec un vieux vélo en acier, il a plus de chances que cela se déclenche que celui qui arrive avec un super vélo en fibre de carbone. C'est le triste retour des choses, mais n'allez pas faire dire quoi que ce soit d'autre que cela à un vendeur de vélos. Simplement pour vous dire que les boucles ne sont pas assez sensibles. Nous avons plusieurs générations de boucles. Mais ce que nous avons fait là où nous avons des pistes cyclables, c'est notamment le cas de la traversée de l'avenue du Premier-Mars, nous avons mis des boutons presseurs qui nous permettent de déclencher, mais ce n'est pas possible à tous les endroits. On ne peut en effet pas demander au cycliste, selon la disposition des feux, de descendre de son vélo pour aller presser un bouton qui se trouve à 8 mètres et de revenir. Donc, en fonction du renouvellement de ces boucles, peu à peu, le système marchera mieux, mais c'est vrai, je le reconnais, il y a un certain nombre d'endroits avec un beau vélo, vous risquez d'attendre assez longtemps...

En ce qui concerne l'éthique, vous aurez compris celle du Conseil communal. La première éthique est sécuritaire et nous croyons que c'est de notre responsabilité de contrôler car de mettre des limitations et de ne pas les contrôler, franchement, cela ne sert à rien. Et c'est vrai qu'accessoirement, si la Ville se trouve plutôt mieux financièrement, autant que ce soient les gens qui ne respectent pas les limitations qui paient plutôt que le contribuable.

**M. Daniel Domjan** ajoute :

- Je ne voterai pas ce crédit, et en voici les raisons. La première est d'ordre économique. Nous n'avons pas de tabou, donc 795'000 francs d'économisé est une bonne chose. Deuxièmement, nous sommes plus pour la prévention que pour la punition. Troisième raison, c'est que si le crédit arrive à réaliser le but poursuivi, il ne sera pas autoporteur parce que personne ne passera dans les radars. Il serait donc automatiquement caduc. Quatrièmement, au niveau de l'éthique, est-ce le moment où la Ville a des problèmes financiers, le fait de présenter sous l'axe de la sécurité nous y croyons, je ne suis pas sûr que ce sera compris comme tel et éthiquement cela me dérange. C'est pour cela que nous ne voterons pas ce crédit.

**M. Didier Rochat** précise :

- Pour la question de la place Numa-Droz, la question qui se posait, à propos des vélos était : que se passe-t-il quand un cycliste qui, justement a attendu un certain moment, traverse car il ne peut pas faire autrement car il n'a pas été et ne sera pas détecté. Le radar le détectera-t-il et si c'est le cas, sera-t-il passible de passer à la caisse? Par rapport aux emplacements je n'ai pas été totalement satisfait par rapport à la stratégie qui a été défendue dans ce rapport.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, répond :

- En ce qui concerne M. Domjan, je crois que l'incompréhension du public que vous avez exprimée, on l'entend tous les jours. Vous avez entièrement raison. Les gens ont l'impression que nous mettons un contrôle radar "pour faire du fric" et non pas pour limiter la vitesse. Oui, car c'est toujours douloureux et lorsque l'on passe dans un radar, que l'on a dû payer, et qu'on se dit que l'on a écrasé personne, on pense que le résultat ce n'est "que du fric". Je crois qu'il est de notre devoir d'expliquer aux gens que c'est un comportement de respect des autres et que, malheureusement, cela passe parfois aussi par le porte-monnaie.

En ce qui concerne le fait de savoir, si les gens respectent, qu'il n'y aura donc plus de rentrées financières, je peux vous dire que l'expérience que nous avons aujourd'hui, c'est que la grande majorité respecte, mais que les autres nous suffisent pour tourner financièrement.

En ce qui concerne le secteur Numa-Droz, le caisson est vieux, vide et il ne sera plus jamais utilisé. Il sera démonté. A propos des vélos, effectivement, un radar le détecte, mais cela ne sert à rien car il faudrait juste que le cycliste se retourne, fasse un grand sourire et qu'on le reconnaisse. Et un vélo n'a pas de numéro de plaque, et vous pouvez courir après lui. Oui, il sera détecté, mais il ne sera probablement pas amendé, sauf si c'est une personnalité très connue de la République...

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il met l'arrêté au vote de l'assemblée qui **l'adopte par 33 voix sans opposition.**

**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit pour l'adaptation et le**  
**renouvellement de radars**  
(Du 26 septembre 2005)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.-** Un crédit d'un montant de 795'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'acquisition et l'adaptation de radars.

**Art. 2.-** Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé aux taux de 15% grevant le compte de fonctionnement de la section de police.

**Art. 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 26 septembre 2005

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire suppléant  
extraordinaire,

Raymond Maridor



**4**  
**04-302**

**Motion du groupe PopVertsSol, par Mmes  
et MM. Blaise Horisberger, François  
Konrad, Dorothee Ecklin, Doris Angst,  
Jimmy Gamboni, Eliane Henry-Mezil, Ingrid  
Mougin Mora et Bernard Junod relative à la  
prévention du tabagisme dans les écoles,  
bâtiments publics et établissements  
publics de la Ville de Neuchâtel.**

(Déposée le 2 février 2004)

Voici le texte de cette motion : " **Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les instances concernées, la mise en œuvre rapide d'un programme ambitieux de prévention du tabagisme actif et passif dans les bâtiments scolaires et publics de la ville de Neuchâtel, ainsi qu'à l'attention des propriétaires et gérants d'établissements publics. Son rapport fera le tour du problème et formulera des propositions permettant de prévenir activement le tabagisme de façon adaptée aux diverses situations. Il définira en particulier les zones et conditions dans lesquelles la fumée peut rester autorisée**".

Développement écrit

Les méfaits du tabac sur la santé des consommateurs actifs comme passifs sont aujourd'hui incontestablement avérés, à tel point que l'industrie du tabac est régulièrement condamnée à verser des dédommagements très importants à certaines autorités en dédommagement des frais de santé occasionnés par le tabagisme, ainsi qu'à certaines familles de victimes du tabac.

Le tabagisme passif quant à lui augmente les risques de maladie cardiovasculaires et du système respiratoire de 25%. Le fléau social et sanitaire qu'est le tabagisme est cependant en pleine recrudescence, surtout auprès des jeunes. Or de l'avis même de l'industrie du tabac, la consommation de ce produit devrait être limitée aux adultes et procéder d'un choix délibéré. Voici d'ailleurs un extrait provenant du site internet d'un grand cigarettier installé dans la commune:

*"Le public devrait prendre en compte les conclusions des experts en matière de santé publique lorsqu'il décide de se rendre ou non dans des lieux où de la fumée de tabac ambiante est présente, ou, s'il est fumeur, si et où il peut fumer en présence d'autres personnes. Des précautions particulières sont à prendre lorsque les enfants sont concernés, et les adultes devraient éviter de fumer en leur présence.*

*Philip Morris International est convaincu que les conclusions des experts en matière de santé publique sont suffisantes pour justifier la mise en place de mesures réglementant le tabagisme dans les lieux publics.*

*Nous pensons également que dans les lieux où il est permis de fumer, le gouvernement devrait imposer l'affichage de notices d'avertissement présentant les conclusions des autorités de santé publique indiquant que le tabagisme passif cause des maladies chez les non-fumeurs. "*

Par ailleurs, il est avéré aujourd'hui qu'une campagne active de prévention permet de réduire le pourcentage de fumeurs en particulier jeunes dans une population. Enfin en Suisse 60% de la population ne fume pas.

Or que constate-t-on à Neuchâtel?

Le milieu scolaire est encore loin de bénéficier d'une politique suffisamment globale et active de prévention du tabagisme auprès des enfants comme des adultes. A titre d'exemple, la question du tabagisme du corps enseignant à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires n'est pas encore réglée de façon claire et satisfaisante dans tous les collèges ; les rampes intérieures du collège du Mail sont même équipées de cendriers. Par ailleurs, en dépit des recommandations émanant même des cigarettiers et dans le déni total de la fonction formatrice et éducative de l'école, fumer en présence d'élèves dans le contexte scolaire ne semble pas remis en cause. De façon similaire, le tabagisme à l'intérieur des bâtiments publics et administratifs ne fait l'objet d'aucune politique claire et homogène et sa prévention ne semble pas y être une priorité.

Enfin, il ne faut pas oublier la question sensible des établissements publics, dont seule une partie propose une zone non-fumeur digne de ce nom.

Les pouvoirs publics doivent cependant faire leur travail dans ce domaine comme dans les autres. Si la volonté y est, l'introduction d'une stratégie anti-tabac peut sensiblement améliorer la situation, notamment avec l'aide du Département cantonal de la santé publique et du secteur prévention de l'OFSP, qui mettent à disposition de nombreux programmes de prévention du tabagisme adaptés à tous les contextes et tous les acteurs potentiels.

En outre, dans l'état actuel des connaissances et en fonction de la volonté exprimée par les autorités de la Ville d'appliquer les principes du développement durable, il nous apparaît urgent et prioritaire qu'une commune qui bénéficie de façon importante du produit de la vente de cigarettes s'engage activement dans la prévention de leurs méfaits sur la santé.

Discussion

**M. Blaise Horisberger**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Je suis d'autant plus à l'aise d'intervenir que nous avons nous-mêmes aussi une interpellation pour laquelle l'urgence est demandée et il nous paraîtrait légitime que la demande d'urgence concernant cette interpellation soit traitée avant l'entrée en matière sur notre motion.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- Une interpellation avec développement écrit fait l'objet d'une réponse écrite et à la suite de cette réponse, soit vous êtes satisfait de la réponse, et il n'y a pas lieu d'avoir de débat, soit vous n'êtes pas satisfait de cette réponse et, à ce moment-là, nous traiterons de l'urgence car, vu la forme de votre interpellation, elle demande réponse écrite. Je suis désolé d'appliquer le règlement tel qu'il existe, mais c'est effectivement cela qui est prévu. Je ne peux qu'encourager le Conseil communal à vous donner une réponse très rapidement, et j'espère que nous pourrons traiter à notre prochaine séance, mais je ne peux pas m'engager pour lui et à la suite de cette réponse, vous pourrez demander ou non l'urgence. Nous reprenons notre ordre du jour.

**Mme Maria-Angela Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Concernant la motion du groupe popvertssol au sujet de la mise sur pied d'un programme de prévention du tabagisme, l'udc se prononce comme suit : parler de la prévention du tabagisme actif revient à remettre en cause la liberté des fumeurs de fumer. Ce n'est pas une croisade contre eux. Il s'agit de combattre les méfaits de la fumée que les non-fumeurs respirent parfois sans s'en rendre compte. Trois éclairages importants :

L'exposition des enfants à la fumée. Vous pouvez aller sur le site de l'Office fédéral de la santé publique et vous aurez tous les éléments pour vous convaincre que les enfants exposés à la fumée, surtout les petits, ont de graves problèmes de santé, notamment des problèmes respiratoires et, à ce sujet, nous estimons que les écoles, puisque les enfants doivent y aller, doivent être exemptes de fumée.

En ce qui concerne l'exposition des travailleurs non-fumeurs à la fumée, en Suisse, environ la moitié des non-fumeurs professionnellement actifs sont exposés à la fumée de tabac d'autres personnes sur le lieu de travail. Ceci est d'autant plus inquiétant lorsqu'il s'agit d'une travailleuse enceinte et là aussi, nous vous renvoyons aux chiffres de l'OFFSP car,

outre les complications qui peuvent arriver, il y a également une augmentation de 30 % pour l'enfant à naître d'avoir de l'asthme et l'augmentation de risque de naissance prématurée. Selon les résultats de l'Office fédéral de la statistique, 71 % de la population en Suisse ne fume pas et la fumée est un facteur qui porte atteinte à la santé des personnes. Cela a également des répercussions sur les frais médicaux et, par voie de conséquence, sur vos primes d'assurance maladie. Un autre élément très important qui revient souvent, c'est la crainte des milieux de la restauration pour la baisse de leur chiffre d'affaires. Selon une analyse faite dans différents pays, notamment les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et l'Irlande, on peut les rassurer, c'est le contraire qui s'est produit, une augmentation du chiffre d'affaires et non pas l'inverse. Là aussi je vous renvoie à la page Web de l'OFFSP.

En conclusion, le groupe udc soutient la motion du groupe popvertssol visant à mettre en œuvre un tel programme, notamment pour ce qui est des établissements publics où doivent se rendre les enfants et notamment pour ce qui est des établissements de la Ville de Neuchâtel où les personnes qui travaillent ont l'obligation de se rendre à leur travail. En ce qui concerne les établissements publics exploités à des fins commerciales par des tiers, on espère les avoir convaincus que leur chiffre d'affaire ne baissera pas et on espère que les fumeurs pourront se rendre compte que si nous ne fumons pas, nous ne les empêchons pas de respirer et que nous comptons sur leur compréhension après tant d'années de l'élément inverse.

**M. Jean-Marie Fauché**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Pour de nombreuses et multiples raisons, parfois contradictoires, le groupe socialiste soutiendra cette motion.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Il va de soi que le fléau du tabagisme chez les jeunes est bien réel dans notre société. Le parti radical en est aussi conscient et a cœur de l'endiguer. Cependant il est faux de parler d'absence de toute mesure propre à enrayer le développement du tabagisme. Les stratégies anti-tabac sont présentes à plusieurs niveaux. Et je rappelle que Philip Morris prend elle-même à cœur la prévention et dépense quelques sommes d'argent non négligeables dans ce sens. Concernant les écoles, ce n'est certainement pas cet environnement qui pousse les jeunes à consommer. Cependant, on pourrait envisager que la Commission scolaire surveille et soit attentive aux abus du tabagisme des

professeurs et de définir de manière ponctuelle des règles strictes. Nous pensons que ce n'est pas le rôle des communes de faire de la prévention, plutôt celui du Canton qui pourrait envisager des interventions dans les classes dans ce sens, au même titre qu'apprendre à traverser la rue ou ne pas suivre un inconnu. Mais il faut faire la même chose dans toutes les communes, il n'y a pas qu'à Neuchâtel que les jeunes fument. Il est également interdit de fumer dans la plupart des bureaux communaux, bureaux de poste, etc, même si certains disposent d'une cafétéria fumeur pour leur personnel. On peut imaginer bien sûr d'entrer dans la méthode américaine qui empêche tout fumeur d'exister, à l'instar de plusieurs pays, tels l'Italie depuis peu, ce qui se fait sans dommage d'ailleurs. Faire des coins non-fumeur dans des établissements publics est illusoire, la fumée voyageant par définition, on le voit bien en France.

Le tabagisme des adultes est une responsabilité que seules les personnes concernées doivent prendre et si le rôle des divers organismes de santé est assurément de limiter les dégâts de santé chez les jeunes dans ce domaine, ce n'est pas, à notre sens, celui des pouvoirs publics d'une ville, mais plutôt de l'Etat et à un niveau général dans le cadre de la santé de nos jeunes, surtout à l'heure où on parle de légaliser le cannabis et où le demi de bière est toujours moins cher qu'un thé. Ainsi le groupe radical refusera cette motion, non pas sur le fond, mais sur la forme.

**M. Jocelyn Fragnière**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Je me bornerai à vous donner quatre exemples de ce qui est déjà fait dans notre pays. Dans le canton des Grisons, il est interdit, depuis juillet 2004, de fumer des les bâtiments administratifs. De plus, toujours dans ce canton, la loi sur le travail stipule que le travailleur est tenu, dans le cadre des possibilités de l'entreprise, de protéger les non-fumeurs des risques liés à la consommation de tabac par d'autres personnes. Le gouvernement zougnois a décidé cette année que tous les bâtiments utilisés par l'administration seront non-fumeur dès 2006. La Ville de Genève veut imposer une interdiction totale de fumer au sein de son administration et dans ses locaux. Appelé à entrer en vigueur ce mois, l'interdit a été décrété en mai par l'exécutif municipal après consultation des représentants du personnel. Enfin, tout près de chez nous, un exemple à suivre, celui de l'Université de Neuchâtel qui, dès le 1<sup>er</sup> octobre deviendra une institution sans fumée.

**M. Jean Dessoulavy** intervient :

- Au sein de notre groupe, nous avons des sensibilités différentes et je m'exprime en mon nom personnel. Cette motion a le mérite de nous faire réfléchir sur les moyens possibles à adopter et de faire le tour du problème et de donner peut-être une impulsion au législateur en matière de protection des non fumeurs dans les lieux publics par exemple. En revanche, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de demander au Conseil communal d'entreprendre une longue étude sur ce qui pourrait ou ne pourrait pas être entrepris en la matière, en tenant compte des différents paramètres communaux, cantonaux et même fédéraux. Dans ce dossier, à mon sens, c'est la sensibilité qui compte. Je ferai confiance au Conseil communal et attends donc avec intérêt sa prise de position. Au moment du vote, je ne m'opposerai donc pas à cette motion qui a le mérite de nous sensibiliser, mais je ne la soutiendrai pas, je m'abstiendrai.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de l'instruction publique, déclare :

- Je salue le fait que le Conseil communal, grâce au retour d'une grande fumeuse, ait de nouveau le quorum et qu'il peut donc s'exprimer d'une même voix sur la question de la prévention du tabagisme. Si le Conseil communal accepte cette motion, c'est pour plusieurs raisons. La première c'est la raison de santé publique. Il est aujourd'hui plus que démontré que la fumée passive est nocive. Ce que l'on sait moins, en revanche, je ne veux pas vous assommer de trop de données scientifiques, mais j'ai appris deux ou trois choses. Ce que l'on sait moins donc c'est que l'on trouve plus de substances cancérigènes et d'autres substances toxiques dans la fumée passive que dans celle qu'inhale le fumeur directement. Cela tient à une question de différence de température entre le bout de la cigarette et celui qui se trouve dans la bouche du fumeur.

J'aimerais encore vous dire que "l'étude Sapaldia" a démontré que 30 % des non fumeurs étaient des fumeurs passifs. Se préoccuper de la santé des non fumeurs est donc une nécessité du point de vue de la santé publique. Et une autre chose que l'on ignore parfois, c'est que les fumeurs actifs, lorsqu'on les entrave dans leur possibilité de fumer et donc d'enfumer les fumeurs passifs, ne compensent que partiellement la consommation dont on les prive. Par conséquent, en protégeant les non fumeurs on protège également les fumeurs contre eux-mêmes.

Il y a une autre raison à notre approbation. En réalité, nous n'avons pas le choix. L'article 19 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, nous oblige, en tant qu'employeur à "veiller à ce que les travailleurs non

fumeurs ne soient pas incommodés par la fumée d'autres personnes". Cette phrase est assez sibylline. Elle nécessite interprétation et mise en œuvre, ce qu'a fait le SECO dans une directive d'application dans laquelle il explique qu'il faut comprendre cette obligation de l'employeur dans un sens très large et qu'en l'absence d'un moyen objectif pour mesurer à partir de quand une personne est ou non incommodée par la fumée, il faut considérer que celui qui déclare être incommodé l'est effectivement.

Cela ne signifie pas que les solutions passent forcément par une interdiction absolue. L'obligation de l'employeur doit tenir compte, dit toujours la directive du SECO, des possibilités d'exploitation de l'entreprise concernée. Cela signifie qu'il faudra examiner au cas par cas si des mesures techniques, telle que la ventilation des locaux, ou des mesures organisationnelles, la séparation des bureaux par exemple, peuvent être prises et peuvent permettre ainsi d'éviter une mesure d'interdiction. Il va de soi qu'avant d'avoir mené une quelconque étude, il n'est évidemment pas possible de dire aujourd'hui si de telles mesures organisationnelles ou techniques suffiront. A première vue cela nous semble difficile et il est donc probable que l'on s'achemine dans l'Administration vers un système d'interdiction avec des lieux réservés aux fumeurs.

Dans le domaine scolaire, puisque c'était une des préoccupations principales des motionnaires, pour votre information, il n'existe, à notre connaissance, aucune réglementation, en tous cas dans le domaine de l'école primaire, si ce n'est celle dont je viens de parler, mais elle, elle protège les enseignants non fumeurs, mais pas les enfants qui sont certainement votre principale préoccupation. En ce qui concerne les élèves, la règle tacitement admise et respectée je crois, mais qui n'est nulle part explicitée, veut que les enseignants ne fument pas dans les salles de classe. En revanche, il n'y a aucune interdiction et cela se pratique, je l'ai vérifié, on voit des enseignants fumer dans les cours d'écoles. Il va de soi qu'il s'agira, dès l'acceptation, dont je ne doute pas, de votre motion, de donner immédiatement et sans étude approfondie, un signal clair pour faire cesser cette pratique.

Pour ce qui est des établissements publics, qui sont également une de vos préoccupations, je dois vous rendre attentifs au fait que la législation en la matière est cantonale et que nous n'avons pas de moyens de coercition. Il s'agira donc de jouer à fond la carte de la collaboration, carte qui figure d'ailleurs dans le texte de votre motion. On peut notamment imaginer que votre préoccupation, qui est également la

nôtre, soit relayée par les représentants de la Ville dans le groupe pour la revitalisation du centre-ville. Et comme cela a été relevé par le groupe udc, il y a plusieurs expériences étrangères qui montrent effectivement que, contrairement à une idée reçue parmi les tenanciers d'établissements publics, il y a une belle carte commerciale à jouer pour les établissements qui bannissent totalement la fumée de leurs locaux.

La troisième raison est d'opportunité économique et, par les temps qui courent, c'est toujours bon à prendre. Il y a des études qui démontrent qu'une entreprise sans fumée est une entreprise dans laquelle le climat de travail s'améliore, les coûts de nettoyage diminuent, les risques d'incendie sont quasiment réduits à néant et que les frais de chauffage et d'aération diminuent également. Certaines études ont tenté de chiffrer ce type d'économies. On parle, dans certaines d'entre elles d'une économie de 500 francs par poste de travail et par année, ce qui pour notre Administration, représenterait une économie annuelle de l'ordre de 400'000 francs, ce qui est toujours bon à prendre.

Dernière raison, c'est que la mesure que vous préconisez, si vous me permettez l'expression, est dans l'air du temps. Vous avez vu que la Commission de la santé publique du Conseil des Etats a donné son feu vert à l'élaboration d'un projet de loi anti-tabac. C'est ce qui, probablement, justifie chez certains d'entre-vous, des vellétés de s'abstenir, voire de s'opposer à la prise en considération de cette motion. Je pense que ce n'est pas une manière correcte de voir les choses car même si la Confédération légifère, elle le fera sur des interdictions. Par contre, s'agissant de la mise en œuvre des mesures au sein d'une administration, il restera une place à notre collectivité pour intervenir et mettre en œuvre les mesures qui seront prises. Nous vous proposons de ne pas faire une grande étude scientifique et comparative sur les mérites et vertus des mesures qui doivent être prises, mais de se mettre d'emblée au travail sans attendre la législation fédérale et de créer, par exemple, un groupe de travail au sein de l'Administration communale pour voir quelle est la solution pratique la plus facilement envisageable et la plus facilement acceptable par les différentes personnes concernées. Vous avez vu également que différentes entreprises ont aussi manifesté des vellétés de respecter la législation fédérale. Vous aurez constaté notamment qu'une très grande entreprise comme Novartis va tout simplement bannir la fumée de ses locaux dès l'année 2006. Je confirme donc que le Conseil communal accepte cette motion et non seulement il le fait avec plaisir, mais il envisage même, car le fléau du tabac n'est pas le seul qui sévit parmi nous, d'étendre sa



réflexion à d'autres formes de dépendance, à des produits tels que l'alcool, les médicaments ou la drogue.

**M. Marc-André Bugnon** ajoute :

- Je souhaiterais que nous, membres du Conseil général, montrions l'exemple et que, dorénavant, toutes les séances de commissions soient sans fumée.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet la motion au vote du Conseil général qui **l'accepte par 22 voix contre 4**. Elle a la teneur suivante : "**Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les instances concernées, la mise en œuvre rapide d'un programme ambitieux de prévention du tabagisme actif et passif dans les bâtiments scolaires et publics de la ville de Neuchâtel, ainsi qu'à l'attention des propriétaires et gérants d'établissements publics. Son rapport fera le tour du problème et formulera des propositions permettant de prévenir activement le tabagisme de façon adaptée aux diverses situations. Il définira en particulier les zones et conditions dans lesquelles la fumée peut rester autorisée**".

La séance est levée à 22h04

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Le président,

Le secrétaire,

Rémy Voirol

Jean-Charles Authier

Frédéric Guyot